



APER

Fiches pédagogiques Cycle 2

ATTESTATION DE PREMIERE EDUCATION A LA ROUTE

Cachet de l'école

Nom de l'élève: _____ Prénom : _____

Savoirs, savoir-faire à acquérir	Validation en fin de cycle					
	1		2		3	
	élève	Maître	élève	Maître	élève	Maître

Les savoir et savoir-faire énoncés dans ce tableau renvoient au document "Attestation de Première Education à la Route".
Les cases blanches désignent les cycles au cours desquels ils doivent être acquis. Les cases grisées indiquent la possibilité de poursuivre le travail au cours des cycles suivants, les cases noircies marquent les cycles qui ne sont pas concernés.

Quand je suis piéton...**Je me déplace sur le trottoir**

- Dans la rue, je sais regarder.
- Dans la rue, je sais écouter.
- Je reconnais et je nomme les différents espaces, les véhicules et les usagers.

Je sais marcher sur le trottoir :

- accompagné(e),
- non accompagné(e).

Je traverse une chaussée

- Je sais que je ne dois pas traverser une chaussée seul(e) : je sais traverser en donnant la main.
- Je sais traverser une chaussée seul(e).
- Je sais traverser à un carrefour.
- Je sais traverser à un rond-point.
- Je sais faire traverser une personne.

Je vis dans un espace complexe**Dans un environnement proche :**

- Je sais identifier les dangers.
- Je reconnais les espaces de jeux et les espaces de circulation.
- Je sais me déplacer à pied dans mon quartier ou mon village.

Dans un environnement non familier :

- Je sais identifier les dangers.
- Je sais organiser mon trajet.
- Je sais utiliser un plan, une carte.
- Je connais les règles du code de la Route.
- Je sais donner l'alerte en cas d'accident.
- Je connais les principes simples de secourisme.

Quand je suis passager...

- Je sais monter et descendre d'un véhicule.
- Je ne gêne pas le conducteur.
- Je sais pourquoi je dois être retenu(e) (ceinture, siège).
- Je sais comment je dois être retenu(e).
- Je sais utiliser ma ceinture de sécurité.
- Je connais et je respecte le code du passager du véhicule particulier.
- Je connais et je respecte le code du passager deux roues.
- Je respecte les consignes de l'adulte dans un transport scolaire.
- Je connais et je respecte le code du passager de transport en commun.
- J'adopte l'attitude qui convient sur une zone d'attente.

Quand je roule...

- Je sais rouler prudemment sur le trottoir et les espaces piétons.
- Je roule dans l'espace de circulation correspondant à l'engin que j'utilise.
- Je contrôle ma vitesse, mon équilibre, ma trajectoire.
- Je sais rouler en tenant compte des autres.
- Je sais rouler en groupe.
- Je demande et j'utilise les équipements de protection.
- Je vérifie et j'utilise les équipements.
- Je vérifie les organes de sécurité de l'engin.

Je connais les règles du code de la route :

- Je connais les espaces de circulation où je ne dois pas rouler.
- Je sais rouler à droite.
- Je connais la signification de la signalisation (feux et panneaux).
- Je connais l'ordre de passage aux intersections.
- Je signale à temps mes intentions de changement de direction.
- Je respecte ces règles du code de la route.

Attestation attribuée(1) - non attribuée(1) à l'élève en Conseil des maîtres de Cycle 3 le

(1) Rayer la mention inutile

La Directrice - Le Directeur de l'Ecole



La réglementation

Instituée par la loi du 26 juillet 1957, maintenant codifiée par l'article L312-13 de l'ordonnance 2000-549 du 15 juin 2000 et définie par le décret et l'arrêté du 12 février 1993, l'éducation à la sécurité routière revêt un caractère obligatoire à l'école et au collège et constitue une dimension essentielle de l'éducation à la citoyenneté.

Note de service n°84-027 du 13 janvier 1984

Emploi par les élèves des écoles élémentaires et des établissements d'enseignement du second degré de leurs bicyclettes comme moyen de déplacement en groupe.

Parmi les maîtres qui assurent l'enseignement des règles de sécurité, relatives à la circulation routière, bon nombre d'entre eux, très opportunément, souhaitent donner à leur démarche éducative une forme concrète et pratique, en situation réelle.

Cette éducation pratique peut être assurée, soit au cours de sorties organisées à cet effet, soit lors des déplacements entre l'établissement scolaire, les terrains de jeux, de sport, les centres culturels et les organismes ou administrations visités...

Dans le but de faciliter la pratique des exercices physiques, la reconnaissance du milieu, les activités culturelles et l'enseignement des règles de sécurité relatives à la circulation routière, j'invite les directeurs d'école et les chefs d'établissement à examiner favorablement les demandes de sorties à bicyclette, qui leur seraient présentées par un instituteur ou un professeur.

Le déplacement à bicyclette sera autorisé, sous réserve de l'accord de principe du conseil d'école ou du conseil d'établissement et de celui écrit des parents, compte tenu notamment de l'âge et du comportement habituel des élèves, de la longueur du trajet et des conditions locales de circulation.

Bon nombre d'élèves de collèges, à partir de quatorze ans, sont propriétaires d'un cyclomoteur (1) qu'ils utilisent pour se rendre de leur domicile à leur établissement. Il va de soi que ces cyclomotoristes peuvent participer aux sorties en groupe avec leurs camarades cyclistes, sous réserve des dispositions rappelées ci-dessus et naturellement à condition de porter un casque comme les règlements de sécurité les y obligent.

Toutefois, en raison de la différence de performances entre bicyclette et cyclomoteur, il y a lieu de tenir compte de l'hétérogénéité du rassemblement ainsi constitué. Un encadrement distinct de chacun des groupes doit être assuré de manière à mieux garantir la sécurité des usagers cyclistes et cyclomotoristes et à garder à la sortie son intérêt éducatif.

La présente circulaire s'applique également aux jeunes de moins de 16 ans qui fréquentent un lycée d'enseignement professionnel.

Naturellement, tous ces écoliers, collégiens et lycéens devront être couverts par une police d'assurance incluant les risques de déplacements à bicyclette ou à cyclomoteur.

Pour ce qui concerne les sorties organisées pour les élèves des lycées d'enseignement professionnel, ayant 16 ans ou plus, et pour tous les élèves de lycées, on se reportera à la circulaire n° 78-027 du 11 janvier 1978.

Cette note de service annule et remplace la circulaire n° 72-157 du 13 avril 1972 (B.O.E.N. n° 16 du 20 avril 1972).

(1) Le décret 96-601 du 4 juillet 1996 relatif à la conduite des cyclomoteurs... rend obligatoire la possession d'un brevet de sécurité routière pour conduire un cyclomoteur entre 14 et 16 ans.

Note de service n°89-080 du 31 mars 1989

Implication des personnels d'inspection et de direction dans les actions menées en faveur de la sécurité routière.

Face à la recrudescence de l'insécurité sur les routes, le Comité interministériel de la sécurité routière du 27 octobre 1988 a arrêté un ensemble de mesures qui ont fait l'objet d'une circulaire du Premier ministre, en date du 29 décembre 1988.

Cette politique s'articule autour de quatre idées-forces :

Mobiliser, au niveau national comme au niveau local, les énergies ;

Dissuader l'acte d'infraction et **prévenir** les comportements les plus dangereux sur la route ;

Éduquer-former, pour une meilleure intégration des préoccupations de sécurité routière ;

Préparer l'avenir en dégagant de nouveaux gains de sécurité.

Les deux derniers axes sont les thèmes naturels d'une intervention capitale en milieu éducatif et l'ensemble des personnels d'inspection et de direction est appelé à participer activement à la mise en œuvre de ces mesures.

Les responsables du système éducatif, relais et conseils auprès des enseignants, seront particulièrement attentifs à participer personnellement aux différents dispositifs qui ont pour objectif de renforcer les actions de formation des futurs conducteurs et de modifier les comportements de tous les usagers de la route.

Dans l'ensemble des formations initiales à pilotage national destinées aux corps d'inspection et de direction, a été intégrée, dès l'année 1988, une séquence qui présente les enjeux théoriques ainsi que certaines initiatives pédagogiques réalisées autour de ce thème.

Il convient que, dans les formations initiales déconcentrées, un même effort soit entrepris, poursuivi ou stimulé.

En matière de formation continue, les plans académiques prendront le relais de ces dispositifs qui ne produisent leurs effets que grâce à des incitations réitérées.

Dans le cadre départemental, les responsables du système éducatif seront particulièrement vigilants pour articuler les initiatives locales avec les « plans départementaux d'action de sécurité routière » (**P.D.A.S.R.**), initiés par la Délégation interministérielle à la sécurité routière.

Ces plans représentent un des éléments majeurs du dispositif arrêté par le Comité interministériel de la sécurité routière du 27 octobre 1988. Ils constituent le cadre de cohérence et de coordination de l'ensemble des actions, qui, pour être susceptibles de faire l'objet d'un cofinancement de l'État, doivent y figurer.

L'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation, participera personnellement au groupe permanent des responsables qualifiés qui, animé par le sous-préfet délégué à la sécurité routière, est chargé par le préfet de piloter le P.D.A.S.R.

L'enjeu est de réaliser un véritable projet départemental de l'éducation à la sécurité routière, lui-même intégré dans le P.D.A.S.R. Il ne devra pas être une juxtaposition de projets mais former un tout cohérent en liaison avec les objectifs du département pour lutter contre l'insécurité routière.

Les correspondants académiques et départementaux à la sécurité du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports joueront un rôle essentiel dans la conception et la mise en oeuvre de ce dispositif.

(B.O. n°15 du 13 avril 1989)

Extraits du décret n°93-204 du 12 février 1993 modifié relatif à l'enseignement des règles de sécurité routière et délivrance du brevet de sécurité routière

Article premier. – Afin de permettre aux élèves, usagers de la route, d'acquérir des comportements responsables, un enseignement des règles de sécurité routière est dispensé aux élèves des écoles primaires et des collèges, et des classes de même niveau des établissements d'enseignement public et d'enseignement privé.

Cet enseignement s'intègre obligatoirement dans le cadre des horaires et des programmes en vigueur dans les établissements d'enseignement public et d'enseignement privé sous contrat.

Il a un caractère transdisciplinaire.

Les conditions de sa mise en oeuvre sont fixées par instructions du ministre chargé de l'Éducation en vue d'assurer, notamment, une continuité dans l'apprentissage des règles de sécurité routière.

Art. 2. – Dans le cadre de la formation initiale et de la formation continuée, les enseignants des établissements visés au deuxième alinéa de l'article 1er sont préparés à assurer l'acquisition par les élèves de la connaissance des règles de sécurité routière et des comportements adaptés qui en découlent.

Art. 3. – Les enseignants peuvent faire appel à des agents d'administrations compétentes en matière de sécurité routière ou, dans les conditions fixées par décret du 6 novembre 1992 susvisé à des membres d'associations intervenant dans le même domaine.

Art. 4. – Les actions spécifiques dans le domaine de la sécurité routière s'inscrivent dans le cadre du projet d'école ou du projet d'établissement.

Art. 5. – Il est créé une attestation scolaire de sécurité routière de premier niveau et une attestation de deuxième niveau. Ces attestations sont délivrées aux élèves qui ont subi avec succès le contrôle théorique des connaissances des règles de sécurité routière. Ce contrôle est obligatoire pour les élèves des établissements d'enseignement public et privé sous contrat.

Un arrêté conjoint du ministre chargé de l'Éducation et du ministre chargé des Transports fixe les modalités d'application du présent article.

••• Art. 7. – Le décret n° 58-1155 du 28 novembre 1958 est abrogé.

B.O.E.N. n° 9 du 4 mars 1993

Extraits de l'arrêté du 12 février 1993 relatif à la délivrance de l'attestation scolaire de sécurité routière

Article premier. – L'attestation scolaire de sécurité routière de premier niveau sanctionne la formation théorique obligatoire assurée en milieu scolaire aux élèves des établissements publics et privés sous contrat. Elle est délivrée aux élèves qui ont obtenu une note au moins égale à 10 sur 20 après avoir subi un contrôle des connaissances des règles de sécurité routière et de leur application.

Art. 2. – Cette attestation scolaire de sécurité routière s'adresse à l'ensemble des élèves des classes de cinquième et de niveau correspondant.

Art. 3. – Cette épreuve est subie à l'aide d'un support audiovisuel. Elle consiste en un questionnaire à choix multiples et comporte une vingtaine de documents, représentations graphiques ou situations concrètes de circulation. Ces documents font appel à l'ensemble des connaissances de sécurité routière progressivement acquises tout au long de la scolarité, à partir des contenus des programmes des différentes disciplines enseignées à l'école et dans les classes de sixième et de cinquième. Ils sollicitent également les capacités de réaction et d'anticipation face à ces situations.

Art. 4. – La réussite à l'attestation de premier niveau est exigée pour l'inscription à un stage d'initiation à la conduite des cyclomoteurs organisé à l'intention des jeunes de quatorze et quinze ans.

Art. 5. – L'attestation scolaire de sécurité routière de second niveau s'adresse à l'ensemble des élèves des classes de troisième et de niveau correspondant. Sa passation s'effectue selon les modalités identiques à celles définies pour le premier niveau. L'attestation scolaire de sécurité routière de second niveau correspond à l'enseignement dispensé dans le cycle d'orientation. Il sanctionne les connaissances acquises par l'élève et vise à lui donner une formation lui permettant d'aborder, dans les meilleures conditions, les apprentissages théoriques et pratiques à la conduite des véhicules.

Art. 6. – Les attestations de premier et de deuxième niveau sont délivrées chaque année à la suite d'épreuves organisées sur l'ensemble du territoire. Elles sont organisées sous la responsabilité de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale, et sous le contrôle du chef d'établissement.

Art. 7. – Les jeunes non mentionnés à l'article 1er peuvent subir les épreuves de l'attestation scolaire de sécurité routière dans des conditions identiques à celles définies aux articles 3 et 5. L'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale, constitue à cet effet des jurys composés des chefs d'établissements et enseignants des établissements publics compétents pour une zone géographique qu'il définit. Les demandes d'inscription devront être adressées aux services de l'inspection académique du domicile avant le 31 décembre de l'année précédant les dates visées à l'article 6, accompagnées d'une fiche d'état civil, d'un certificat de scolarité ou d'une copie de la déclaration d'instruction dans la famille.

Art. 8. – Une commission nationale de l'attestation scolaire de sécurité routière est constituée chaque année. Elle arrête le questionnaire proposé à chaque niveau, veille au maintien du niveau général de l'examen et statue sur les réclamations. Cette commission, placée auprès du directeur des Lycées et Collèges, comprend :
Pour le ministère de l'Éducation nationale et de la Culture :
– le représentant du directeur des Lycées et Collèges ;
– trois correspondants académiques et départementaux à la sécurité désignés par le directeur des lycées et collèges.
Pour le ministère de l'Équipement, du Logement et des Transports (direction de la Sécurité et de la Circulation Routières) :
– un représentant du délégué interministériel à la sécurité routière ;
– trois représentants du directeur de la Sécurité et de la Circulation Routières.

Art. 9. – Les attestations scolaires de sécurité routière, dont le modèle est défini en annexe, sont décernées par l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale, qui peut, à cet effet, donner délégation aux chefs d'établissements.

• • • Art. 11. – Sont abrogés :
– l'arrêté du 31 juillet 1959 portant sur les programmes de l'enseignement des règles de la sécurité relatives à la circulation routière ;
– l'arrêté du 18 janvier 1977 relatif à la délivrance de l'attestation scolaire de sécurité routière.

Extraits du décret n°96-601 du 4 juillet 1996 relatif à la conduite des cyclomoteurs et des quadricycles légers à moteur et modifiant le code de la route

... Conduite des cyclomoteurs...

Art. R. 200-1. – Tout conducteur de cyclomoteur doit être âgé d'au moins quatorze ans et être titulaire du brevet de sécurité routière s'il n'a pas atteint l'âge de seize ans...

Le brevet de sécurité routière est délivré aux titulaires de l'attestation scolaire de sécurité routière de premier niveau, prévue à l'article 5 du décret n°93-204 du 12 février 1993 relatif à l'enseignement des règles de sécurité routière et à la délivrance du brevet de sécurité routière, ayant suivi une formation pratique organisée par une personne physique ou morale agréée par le préfet.

Un arrêté du ministre chargé des transports fixe les modalités d'application des dispositions de l'alinéa précédent...

... Contrôle routier.

Art. R. 200-3. – Tout conducteur de cyclomoteur âgé de moins de seize ans est tenu de présenter son brevet de sécurité routière à toute réquisition des agents de l'autorité compétente.

En cas de perte ou de vol du brevet de sécurité routière, la déclaration de perte ou de vol en tient lieu pendant un délai de deux mois au plus.

... Art. R. 241-4. – Sera puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2^e classe le fait, pour une personne âgée de moins de seize ans, de conduire un cyclomoteur sans être titulaire du brevet prévu à l'article R. 200-1 ou de ne pas présenter le document correspondant dans un délai de cinq jours, lorsqu'elle aura été invitée à justifier de la possession de ce titre.

Art. 4. – Le dernier alinéa de l'article R. 227 du code de la route et l'article 6 du décret du 12 février 1993 susvisé sont abrogés.

Art. 5. – L'attestation scolaire de sécurité routière de premier niveau prévue à l'article 5 du décret du 12 février 1993 susvisé tiendra lieu de brevet de sécurité routière jusqu'à une date fixée par arrêté du ministre chargé des transports.

Art. 6. – Les dispositions du présent décret ne s'appliquent qu'aux personnes qui atteindront l'âge de quatorze ans après la date de sa publication..

Sorties scolaires

Un texte, intitulé «Organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques» a été publié au BOEN hors-série n°7 du 23 septembre 1999. Il se substitue aux circulaires : organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques n°97-176 du 18 septembre 1997 (BOEN hors-série n°6 du 25 septembre 1997) et n°97-176 bis du 21 novembre 1997 (BOEN n°42 du 27 novembre 1997).

Il est accessible sur le site internet sécurité :

<http://www.educnet.education.fr/securite/index.htm>

Le décret n° 2002-675 du 30 avril 2002

(J.O. du 2 mai 2002, p. 7872 et 7873) comporte les dispositions suivantes :

- **le brevet de sécurité routière** sera obligatoire pour conduire un cyclomoteur, non seulement entre 14 et 16 ans comme actuellement, mais au delà de 16 ans et sans limite d'âge (sauf quand les conducteurs posséderont un permis de conduire) ;
- **L'ASSR de second niveau**, passée en classe de troisième, sera exigée pour pouvoir s'inscrire à l'épreuve théorique générale (le "Code") du permis de conduire.

Ces deux mesures s'appliquent à tous les jeunes qui sont nés depuis le 1er janvier 1988.

Un dispositif spécifique, **l'attestation de sécurité routière (ASR)**, est prévu dans le cadre des GRETA, pour les jeunes qui n'auront pas passé ou qui n'auront pas obtenu l'attestation scolaire de sécurité routière en milieu scolaire.

En cas de réussite aux épreuves de l'attestation scolaire, une carte est remise aux élèves.

Le recto est consacré à l'identité de l'élève. Le verso est à tamponner, dater et signer par le chef d'établissement et par l'organisme de formation au BSR.

Mise en œuvre d'une attestation de première éducation à la route dans les écoles maternelles et élémentaires

Circulaire n° 2002-229
du 25 octobre 2002
NOR : MENE0202499C
RLR : 553-1
MEN - DESCO A1

*Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ;
aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale ;
aux inspectrices et inspecteurs chargés des circonscriptions du premier degré ;
aux directrices et directeurs d'école*

En 2001, 120 000 accidents corporels ont tué près de 8 000 personnes sur les routes de France. La population jeune est particulièrement touchée par l'insécurité routière. Ainsi, chaque année, les accidents de la circulation sont la cause de près du quart des décès chez les 5-14 ans et de près d'un décès sur deux chez les 15-19 ans. Dès l'âge de 10 ans, les accidents de la route sont la première cause de mortalité des enfants. Parmi les tués de cet âge, la moitié le sont en tant que passagers de véhicule, un quart en tant que piétons, un quart en tant qu'usagers de deux roues.

Renforcer l'éducation à la sécurité routière en milieu scolaire

Le nombre des enfants tués chaque année fait apparaître un pic sensible à l'âge de 3 ans, de 7 ans et de 11 ans, ce qui correspond à trois périodes du développement au cours desquelles les enfants acquièrent une nouvelle forme d'autonomie mais aussi se montrent réceptifs à l'apprentissage de comportements adaptés.

Avant 5 ans, le risque en tant que piéton reste faible. En revanche, il est très élevé en tant que passager d'automobile. Former très tôt les enfants aux risques routiers permet aussi d'attirer l'attention des parents sur ces questions. Découvrir dès le plus jeune âge que la route n'est pas "à prendre" mais à partager, c'est acquérir des comportements qui permettent de se protéger des dangers de la circulation et de prendre en compte les autres usagers de la route. Le principe d'une éducation précoce, continue et générale, a été adopté dans l'ensemble des pays européens.

Dans ce contexte, le Comité interministériel à la sécurité routière du 25 octobre 2000, tenu sous la présidence du Premier ministre, a décidé la mise en place d'un continuum éducatif. Pour compléter le dispositif des attestations scolaires de sécurité routière (ASSR), passées en classe de cinquième et en classe de troisième, il est créé une **attestation de première éducation à la route (APER)** délivrée à l'issue de la scolarité primaire. L'APER validera l'acquisition de règles et de comportements liés à l'usage de la rue et de la route et la connaissance de leur justification.

La mise en œuvre de l'éducation à la sécurité routière

L'article L. 312-13 du code de l'éducation énonce l'obligation de l'éducation routière dans les programmes d'enseignement. Le décret interministériel n° 93-204 relatif à l'enseignement des règles de sécurité routière et à la délivrance du brevet de sécurité routière précise que

"cet enseignement s'intègre obligatoirement dans le cadre des horaires et des programmes en vigueur dans les établissements d'enseignement public et d'enseignement privé sous contrat. Il a un caractère transdisciplinaire".

Si l'éducation à la route ne constitue pas un champ disciplinaire particulier, elle doit cependant faire l'objet d'un traitement spécifique du cycle 1 au cycle 3 à travers les différents domaines d'activités ou les différentes disciplines de l'école.

Les programmes de l'école primaire, qui entrent en application à la rentrée 2002 pour la première année de chaque cycle, sont le cadre de référence de cette première éducation à la route. Ils déterminent les contenus et les compétences sur lesquels prendre appui pour mener à bien cette éducation. Objet transversal par excellence, elle s'inscrit naturellement dans le cadre d'**exercice de la polyvalence des maîtres** et se construit sous leur responsabilité à travers une **programmation rigoureuse du cycle 1 au cycle 3**.

Cette éducation à la route se poursuit au collège, elle est complétée par la préparation des attestations scolaires de sécurité routière passées en classe de 5ème et de 3ème.

C'est dans ce contexte que les enseignants, seuls responsables des activités pédagogiques, peuvent, ponctuellement, faire appel sous la responsabilité du directeur et dans le cadre du projet pédagogique de l'école, à des intervenants extérieurs qualifiés.

Les objectifs d'une éducation à la sécurité routière à l'école primaire

L'apprentissage des règles de sécurité routière par les élèves de l'école maternelle et de l'école élémentaire relève de plusieurs registres d'objectifs : **des objectifs de l'ordre des savoirs** (connaître des règles de circulation, de sécurité...), **des objectifs de l'ordre des savoir-faire** qui supposent la mise en œuvre d'opérations cognitives de haut niveau (anticiper, traiter l'information, mener en parallèle plusieurs actions...) et **des objectifs de l'ordre des comportements** (être respectueux des autres usagers, ...).

Une progression, du cycle 1 au cycle 3, inscrit ces objectifs dans des situations de plus en plus complexes, organisées en six rubriques :

- se déplacer, accompagné, seul ou à plusieurs, dans des espaces identifiés, de plus en plus variés : trottoir, chaussée, environnement familier ou inconnu, en tenant compte des contraintes de l'espace, des dangers et des autres usagers ;
- agir en tant que passager d'un véhicule pour préserver sa vie et celle des autres ;
- conduire un engin adapté et bien entretenu dans des espaces appropriés, en maîtrisant sa conduite, en tenant compte des autres, dans le respect des règles du code de la route ;
- connaître, choisir et utiliser les éléments de protection ;
- comprendre et respecter les règles du code de la route ;
- mettre en œuvre des règles élémentaires de premiers secours (se protéger et protéger, donner l'alerte, porter secours).

L'éducation à la sécurité routière intègre ces différentes composantes en un tout indissociable qui fonde un comportement adapté à la diversité des contextes rencontrés par l'utilisateur, dans le respect des règles du code de la route.

L'attestation de première éducation à la route (APER)

Deux documents à l'intention des équipes pédagogiques leur permettront d'organiser la mise en œuvre de l'attestation de première éducation à la route.

- **Une grille d'évaluation** intitulée "attestation de première éducation à la route" récapitule sous une forme synthétique les savoirs et les savoir-faire énoncés dans le document pédagogique. Pour chaque usage de la route - piéton, passager, rouleur - les objectifs de formation, les savoirs et les savoir-faire sont repris à la première personne. La colonne de droite signale dans quel cycle ceux-ci sont travaillés, évalués puis covalidés par l'élève et le maître. Si une case est hachurée, les savoirs et les savoir-faire considérés ne sont pas du niveau du cycle.

La page comportant cette grille d'évaluation est intégrée dans le livret scolaire de l'élève.

L'attestation de première éducation à la route est attribuée par le conseil des maîtres de cycle 3 au vu des résultats de l'élève récapitulés sur cette grille. La décision prise ne peut être positive que si tous les savoirs et savoir-faire exigibles aux cycles 1 et 2 ont été acquis et si ceux exigibles au cycle 3 sont, au moins, en cours d'acquisition.

Cette décision figure en bas de page de l'attestation de première éducation à la route ; elle est contresignée par la directrice ou le directeur de l'école qui **la transmettra, avec le dossier d'entrée en 6e**, au collège d'affectation de l'élève, afin de permettre la poursuite du travail engagé.

- **Le document pédagogique** "attestation de première éducation à la route" est un tableau structuré en trois parties correspondant à chacun des trois cycles de l'école primaire. On envisage successivement la situation du piéton, celle du passager, puis celle du rouleur (utilisateur de rollers, patins à roulettes, planches à roulettes, trottinettes, vélos...). Les objectifs de formation précisent les acquisitions visées selon une progression du cycle 1 au cycle 3. Des indications sont données pour aider les équipes pédagogiques à organiser la formation des élèves dans ce domaine (définition de savoirs et savoir-faire opérationnels, suggestions de situations pédagogiques) ; les références aux programmes indiquent les champs de contenus ou de compétences sur lesquels prendre appui. Cette mise en cohérence est facilitée par une annexe qui répertorie, pour chaque cycle, les extraits des programmes de l'école primaire qui permettent de travailler la sécurité routière.

L'éducation à la route, pour prendre tout son sens, ne saurait concerner le seul espace scolaire. Elle suppose **une sensibilisation de la communauté éducative tout entière** aux finalités qu'elle poursuit. Le conseil d'école constitue un lieu privilégié pour cette sensibilisation et cette réflexion collectives qui peuvent également trouver leur place dans des réunions spécifiquement dédiées à ce thème. Ce sont bien tous les parents qu'il convient d'associer à l'utilisation de l'outil "attestation de première éducation à la route" : l'enjeu est en effet, qu'au-delà de la seule validation scolaire, l'élève soit à même d'avoir des comportements adaptés dans l'ensemble des situations de la vie quotidienne. C'est en effet la convergence des pratiques scolaires et familiales qui pourra conforter la lutte contre l'insécurité routière.

Diverses ressources sont accessibles pour faciliter la mise en œuvre de cette éducation à la sécurité routière :

- un réseau de correspondants académiques et départementaux "sécurité" apporte localement une aide aux maîtres ; leurs coordonnées sont disponibles auprès des rectorats ou des inspections académiques ;
- des documents pédagogiques réalisés ces dernières années sont mis à disposition des enseignants sur le site internet "Éducation à la sécurité" ainsi que des informations pratiques telles que les coordonnées des correspondants "sécurité", une liste des partenaires institutionnels et associatifs œuvrant dans ce domaine...

D'ores et déjà accessible à l'adresse suivante : <http://www.educnet.education.fr/securite/index.htm>, il le sera prochainement sur : <http://www.eduscol.education.fr>

La circulaire n° 87-287 du 25 septembre 1987 est progressivement **abrogée** conformément au calendrier d'entrée en vigueur des programmes d'enseignement de l'école primaire (arrêté du 25 janvier 2002).

Pour le ministre de la jeunesse,
de l'éducation nationale et
de la recherche
et par délégation
Le directeur de l'enseignement scolaire
Jean-Paul de GAUDEMAR



Les causes de décès chez les jeunes

LES PRINCIPALES CAUSES DE DÉCÈS ENTRE 1 ET 19 ANS

Les enfants de 1 à 4 ans

[...] Chez les garçons, les accidents domestiques sont la première cause de mortalité (25 %) ; viennent ensuite les cancers (12 %, essentiellement des leucémies), puis les accidents de la route (10 %).

Chez les filles, si les accidents domestiques constituent bien aussi la première cause de mortalité (18 %), ce sont ensuite les anomalies congénitales (15 %), le plus souvent de localisation cardiaque, et les cancers (15 %) qui viennent en deuxième cause.

Dès les débuts de la vie, l'accident est moins présent chez les filles...

On voit bien comment l'accident reflète la vie : à cet âge, on est le plus souvent à la maison, et moins rarement sur la route, ce qui se traduit dans les proportions...

[...] La mortalité des enfants de cet âge a diminué de moitié depuis les années 1970, du fait de la diminution des accidents domestiques et des leucémies.

Les enfants de 5 à 9 ans

Chez les garçons, les cancers sont la première cause de mortalité (27 %) ; viennent ensuite les accidents de la route (21 %) puis les accidents domestiques (17 %).

Chez les filles, le classement est identique (respectivement 27, 20 et 11 %).

A partir de 5 ans, l'enfant " arrive " sur la route comme piéton et l'accident de la circulation prend le pas sur l'accident domestique.

Les enfants de 10 à 14 ans

Chez les garçons, les accidents de la route deviennent la première cause de mortalité (24 %) ; viennent ensuite les cancers (19 %) puis les accidents domestiques (18 %).

Chez les filles, les cancers restent la première cause (22 %), les accidents de la route la deuxième (20 %) et les accidents domestiques la troisième (8 %).

Les jeunes de 15 à 19 ans

Chez les garçons, les accidents de la route demeurent la première cause de mortalité et ce de manière extrêmement importante puisqu'ils représentent presque un décès sur deux (43 %). Les autres types d'accidents viennent en deuxième cause (13 %), puis apparaissent les suicides en troisième cause (11 %).

Chez les filles, la tendance est la même, mais avec une augmentation moins marquée de la mortalité violente (les cancers pèsent encore d'un poids important par rapport à ceux des accidents et des suicides).



L'enfant piéton : mieux connaître la rue

Maîtrise de la langue

Cycle des apprentissages fondamentaux

Compétences visées

Transversales

• Attitudes :

- écouter le maître et les autres ;
- prendre la parole à bon escient ;
- émettre des suppositions ;
- faire des choix et les expliquer ;
- contrôler ses réponses par rapport au projet et aux données initiales.

• Compétences méthodologiques :

- exercer sa mémoire ;
- élargir ses sources d'information ;
- restituer et réorganiser les informations réunies.

Disciplinaires

• Pratique orale de la langue :

- prendre sa place dans un dialogue : écouter, oser s'exprimer, rester dans le sujet ;
- s'exprimer correctement.

• Production d'écrits :

écrire un texte bref.

• Mathématiques :

classement, sériation, présentation de données en tableaux.

• Éducation musicale :

écouter des sons.

• Éducation artistique :

coder, dessiner.

Objectifs

- Développer, par l'analyse de situations à risque, une attitude adaptée de piéton :
 - à partir d'un document vidéo.
 - à partir d'une observation de la rue.
- Mise en évidence des facteurs de risque, de leur multiplicité, de leurs origines diverses.
- Recherche des critères d'un comportement adapté aux parcours en ville.
- Préparer des sorties sur sites.

Matériel

La séquence est organisée à partir du document vidéo " Au coin de la rue ", diffusé par la fondation MAIF.

Ce document décrit quelques situations vécues par des enfants qui circulent à pied, en ville, seuls ou accompagnés.

Il évoque certaines caractéristiques du comportement enfantin liées à l'évolution de sa maturité.

Des sorties sont organisées à proximité de l'école, en alternance avec les visionnements.

Démarche

Il s'agit, pour l'enseignant, de mettre les enfants en observation active du document vidéo, et de susciter le débat pour faire émerger les prises de conscience, et non de dicter les comportements.

Pour cela, il est nécessaire :

- de poser les questions avant la diffusion du document,
- de visionner la cassette totalement et en partie, plusieurs fois.

Déroulement

Premier visionnement

Question : " Dans le film, vous allez voir des enfants. Regardez où ils sont et ce qu'ils font. "

(Phase de prise de contact, qui élimine certains propos difficiles pour de jeunes enfants).

Deuxième visionnement

- Faire repérer et lister tous les types de situations pour lesquelles l'enfant se trouve dans la rue (sortie de l'école, promenade, rencontre avec des copains...).
- Faire rechercher d'autres cas par la classe.

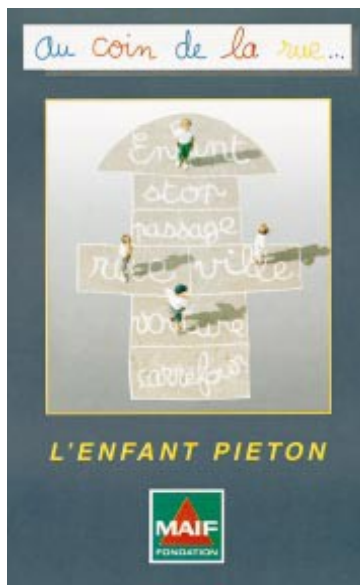
Troisième étape

– Faire rechercher de mémoire les différents types de déplacements, (marcher, courir, rouler à skate...) et les différentes situations dans lesquelles ils se produisent.

– Faire vérifier les réponses sur la bande vidéo, en faisant préciser les comportements qui entraînent un danger.

– Faire identifier les attitudes dangereuses, celles qui sont conseillées :

- marcher sur le trottoir : au milieu ou près du mur,
- ne pas courir,
- ne pas jouer sur le trottoir ni la chaussée ; choisir un lieu clos et protégé,
- traverser au passage piéton, en se plaçant de manière à bien voir et à être vu par les conducteurs de véhicules,
- utiliser le chemin le plus sûr, même s'il est plus long : débat à propos du passage souterrain, possibilité d'agir auprès des élus pour l'amélioration de son cadre... (éducation du citoyen).



– Coder et/ou dessiner ces différents comportements.

– Faire observer les véhicules :

- relever les types de véhicules (voitures, camion, bus, vélos...),
- arrêts sur image : prise de conscience de l'angle sous lequel est filmé le véhicule (face avant, à hauteur d'enfant, sous la voiture, de côté...).

– Faire écouter la bande son du document vidéo :

- relever tous les bruits identifiés par les enfants sur la bande ;
- faire trouver le véhicule auteur du bruit, la source du bruit (freinage, accélération, klaxon...) ; l'emplacement, la direction, la trajectoire...
- Faire classer ces bruits en fonction du danger qu'ils représentent : pas dangereux, danger immédiat, danger proche...

En sortant dans la rue

– Effectuer des observations sur les véhicules qui passent : apprendre à les identifier le plus loin, le plus vite possible, en les regardant, en tournant le dos au trafic.

– Faire prendre des photos des véhicules par les enfants, que l'on commentera en classe par rapport à l'angle de prise de vue : loin, près...

– Faire faire des enregistrements sonores des bruits de la rue : de retour en classe, on effectuera le même travail qu'à partir du document vidéo.

– On complètera les tableaux de classements amorcés.

Pour se procurer la cassette vidéo, prendre contact avec la délégation MAIF de votre département, qui vous la prêtera gracieusement, avec le matériel d'accompagnement.

D'après un travail d'Éliane Mouton,
Conseillère pédagogique à Lyon.



LE CODE DE LA ROUTE DES SORCIÈRES

Comment à partir de la lecture de différents albums sur le thème des sorcières, une classe de cycle 1 de l'école maternelle de Beauvoir sur Niort a abordé la sécurité routière.

COMPÉTENCES VISÉES

Transversales

L'enfant affirme son autonomie dans l'espace par rapport aux objets et aux personnes.

Il adapte son comportement dans une situation où il n'est pas seul : il coopère, il reconnaît l'autre, l'écoute et le respecte.

Il comprend des jeux à règles et y participe.

Il imagine et crée des histoires, des situations, des jeux, des objets.

Il commence à différencier le réel et l'imaginaire.

L'élève sera capable de comprendre et respecter à l'école et hors de l'école les règles de vie qu'aura développées l'éducation à la sécurité.

L'enfant se situe dans un espace donné.

Il sait parcourir un itinéraire simple.

Disciplinaires

Maîtrise de la langue

- Prendre la parole et s'exprimer de manière compréhensible.

Reconnaissance des formes et relations spatiales

- Reconnaître des formes, les différencier, les classer.
- Se situer et se repérer dans l'espace.
- Coder et décoder un déplacement.

Vivre ensemble

- Mettre en œuvre quelques règles de sécurité élémentaires (en particulier celles relevant du Code de la route).

Agir dans le monde

- Oser réaliser, en sécurité, des actions dans un environnement proche et aménagé.

OBJECTIFS

- Prendre conscience des règles liées à la sécurité routière.
- Repérer quelques éléments du Code de la route.

DÉROULEMENT DES ACTIVITÉS

À la bibliothèque, à l'occasion d'un travail autour du thème des sorcières, nous avons lu différents albums :

- Pélagie la sorcière, V. Thomas, Milan.
- Le congrès des sorcières, S. Augary-Luton, École des loisirs.
- La main de la sorcière, P. Utton, École des loisirs.
- Le crapaud perché, C. Boujon, École des loisirs.

Et notamment :

- Tournoi de foot à Sorcellerie, J.J. Vacher, Hachette.
- Dans cet album nous lisons que pour que les sorcières puissent se rendre au tournoi de foot, elles doivent "avoir leur permis de conduire les balais".

Cela donne lieu à des échanges oraux autour de ce qu'est le permis de conduire.

Les enfants pensent que pour avoir son permis il faut savoir conduire et connaître les panneaux.

Au cours d'une sortie, les enfants portent leur attention sur des panneaux que l'on voit souvent, et prennent des photos...

Puis ils font un tri, un classement par forme et par couleur :

Les ronds :

- le rouge qui interdit...
- le bleu qui autorise (ou oblige)...

Les triangles :

il faut faire attention, il y a danger...

Les carrés qui informent

La forme particulière du panneau STOP

ET NOUS DÉCIDONS

d'organiser un circuit pour permettre aux sorcières de passer leur permis de conduire

Comment ?

À partir des panneaux connus, les enfants imaginent ce que serait la signalisation pour les sorcières. Les enfants remplacent les dessins de voitures par des représentations de balais, ils parlent de la vitesse autorisée pour des déplacements de balais, des crapauds, araignées et autres bêtes qui peuvent remplacer les différentes silhouettes vues sur les panneaux...

Les panneaux sont confectionnés avec carton et bâtons...



de réaliser un circuit dans la salle de jeux pendant la séance d'EPS

Il est tracé à la craie et les panneaux sont disposés par un groupe d'enfants en les positionnant à l'aide des briques et bâtons du matériel d'EPS.

Puis un groupe d'enfants circule, chevauchant bâtons, balais, tandis qu'un autre groupe observe le respect ou non des panneaux. Après discussion, il y a changement de groupe.

Tout ceci se déroule dans une joyeuse ambiance !

Pourquoi ?

Parce qu'à l'école maternelle :

- "... il convient de permettre à l'enfant de prendre conscience des formes et des contenus de la culture écrite qui l'entoure..."
 - "... l'adulte oralise et fait découvrir les textes..."
 - "... l'enfant développe sa sensibilité, son imagination et sa capacité de créer... il prend plaisir à construire, à inventer, à laisser libre cours à son imagination..."
 - "... prise de conscience des risques de la rue, de la route, de l'environnement familial... intégration de quelques règles du Code de la route..."
- (programmes de l'école primaire 1995)

Ce qu'ont appris les enfants au niveau de la sécurité :

la signification de certains panneaux du Code de la route, des règles de circulation, le respect des autres...

D'après un travail de
Françoise PETIT, CPC EPS,
79000 Niort





LES ARTS PLASTIQUES AU SERVICE DE L'ÉDUCATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Thoirette est un bourg tout en longueur, situé sur un axe routier très fréquenté par les camions. Le trafic intense et l'étroitesse de la rue principale rendent difficile la circulation des piétons dans la ville et la population est particulièrement sensible au risque d'accident. Dans ce contexte, les enseignants ont le souci permanent de pratiquer une éducation à la sécurité routière. Il s'agit d'une activité régulière dont est extraite, dans la fiche qui suit, un travail conduit en arts plastiques.

COMPÉTENCES VISÉES

Transversales

Attitudes

- Respecter les règles de circulation routière.
- Émettre des suppositions.
- Faire des choix et les expliquer.

Construction des concepts de temps et d'espace

- Représenter l'espace et s'y situer.

Traitement de l'information

- Lire un plan simple.
- Organiser des informations.

Disciplinaires

Découvrir le monde

- Construire et utiliser un plan.
- Employer un vocabulaire précis.
- Repérer des éléments sur des photographies aériennes.

Arts plastiques

- Utiliser des objets comme matériaux d'expression.
- Produire en fonction d'un désir :
 - jouer avec les formes, les couleurs...
 - Utiliser des techniques et des procédés d'expression.



OBJECTIFS SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Identifier les zones à risque du piéton dans son espace de circulation quotidienne. S'approprier la symbolique des panneaux de signalisation du Code de la route et faciliter la mémorisation des concepts.

DÉROULEMENT DES ACTIVITÉS

Séance 1 : Prise de conscience de la signalisation de notre ville

Au cours d'un déplacement en ville, répertorier tous les éléments de signalisation rencontrés et les reporter sur le plan de la ville.

Séance 2 : Découverte de la symbolisation des panneaux

De retour en classe, observer, analyser, commenter puis classer ces différents signaux. Signalisation horizontale ou verticale. Formes et couleurs de la bordure des panneaux : découvrir la classification officielle des panneaux de signalisation routière.

Réaliser deux panneaux monochromes (un rouge et un bleu) sur lesquels seront collées les formes géométriques des panneaux correspondants.

Séance 3 : Appropriation de la notion de contraste, de couleur

Matériel

Rectangles de papier rouge, noir, blanc, bleu.

Papier à découper : noir, blanc.

Activité

Dessiner une figurine simple sur papier noir et sur papier blanc. La découper et la placer successivement sur les quatre supports-papier rectangulaires. Évaluer les effets obtenus. Retenir le résultat paraissant le plus esthétique. Expliciter son choix. Comparer les différents résultats.

Séance 4 : Compréhension de la fonction du dessin-symbole dans les panneaux

(Retirer de la vue des enfants tout panneau du Code de la route)

Dessiner de mémoire une des figures représentées dans les panneaux triangulaires.

La colorier.

(Un autre groupe pourra faire le même travail avec les figures représentées sur les panneaux à fond bleu).

Observer les dessins obtenus. Le noir a-t-il été utilisé ?

Comparer avec ceux des panneaux : y a-t-il des détails dans les dessins (yeux de la vache, couleurs...) ?

Faire émerger la notion de silhouette-symbole : dessin épuré, simplifié, de couleur noire, destiné à suggérer instantanément et sans élément parasite, le concept souhaité.

Faire correspondre aux premiers dessins leur "silhouette-symbole".



La sécurité routière à l'école maternelle

UN CYCLE DE 10 SÉANCES EN PETITE SECTION

OBJECTIFS DE FORMATION

Cycle 1

- Se déplacer sur le trottoir.
- Vivre dans un espace complexe.

RÉFÉRENCES AUX PROGRAMMES

Cycle 1

AGIR ET S'EXPRIMER AVEC SON CORPS

- Se conduire dans le groupe en fonction de règles.
- Prendre des repères dans l'espace et le temps.
- Activités de roule et de glisse (pilotage).

DECOUVRIR LE MONDE

- Repérer des objets ou des déplacements dans l'espace par rapport à soi.
- Prendre en compte les risques de la rue (piétons et véhicules)...

LE LANGAGE AU COEUR DES APPRENTISSAGES

- Savoir à quoi sert un panneau urbain...

APER

Savoirs et savoir-faire à acquérir

- Je connais les règles du Code de la route

Séances 1 et 2

Jeu : retrouver sa maison

Organisation

Dans la salle de jeux, des cerceaux posés sur le sol, chaque enfant dans un cerceau (sa maison). Chaque enfant tient un jouet (nounours, poupée...).



Consignes

- Au premier signal, les enfants sortent de leurs cerceaux et vont se promener en laissant leurs jouets dans les cerceaux.
- Au second signal, les enfants rejoignent leurs cerceaux, et retrouvent leurs jouets (les jouets sont des éléments moins abstraits à retrouver que les cerceaux).

Variantes

- Varier les signaux :
 - signal sonore : un coup de tambourin
 - signal sonore : sur la musique, on sort ; quand la musique s'arrête, on rentre.
- Ajouter des obstacles (bancs, chaises, tables à contourner, à franchir...).
- Emporter le jouet en sortant de la maison.
- Changer de maison.
- Les jouets peuvent être à tirer, à pousser, jeux porteurs, tricycles.

Séances 3 et 4

Jeu : les petites voitures

Organisation

Des jeux à tirer et à pousser ; des jouets porteurs, des tricycles ; des cerceaux pour symboliser les voitures ; foulards de couleur ; instruments sonores.



Consignes

- Chaque enfant, avec un jouet à tirer ou à pousser, se déplace dans la salle de jeu, en respectant les signaux : vert, je roule ; rouge, je m'arrête.

Variantes

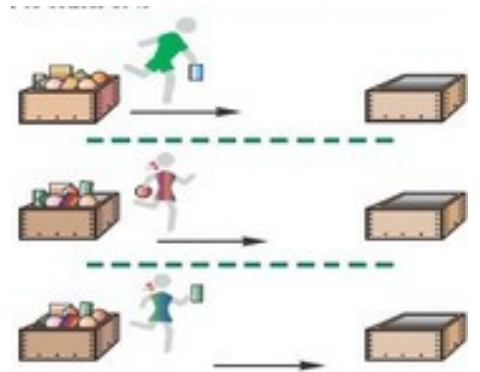
- Réagir à des signaux sonores :
 - la clochette, je roule ; le coup de tambourin, je m'arrête ;
 - la musique, je roule ; le silence, je m'arrête.
- Les jouets sont remplacés par des cerceaux ; chaque enfant, dans son cerceau, respecte les signaux, visuels ou auditifs.
- Idem avec les jouets porteurs et tricycles.
- Idem en mélangeant tous les matériels.

Séances 5 et 6

Vidons les caisses

Organisation

3 équipes d'enfants, 3 caisses pleines d'objets divers et 3 caisses vides.



Consignes

- Les enfants doivent transporter les objets de la caisse pleine dans la caisse vide, le plus vite possible. L'équipe qui a le moins d'objets dans la caisse initialement pleine a gagné ;
 - le temps est limité ;
 - 3 équipes, 3 espaces séparés.

Variantes

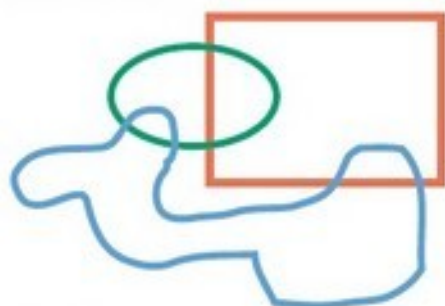
- Les enfants peuvent être sur des jouets porteurs, des tricycles.



Séances 7 et 8 Parcours aménagés

Organisation

Circuits de couleurs différentes matérialisés au sol (craie, cordes, lattes) panneaux du Code de la route (stops et directions).



Consignes

- Les enfants dans leurs petites voitures (cerceaux), choisissent un circuit, et le suivent.

Variantes

- Même circuit avec :
 - des jeux à tirer et à pousser,
 - des échasses,
 - des jouets porteurs,
 - des tricycles,
 - des bicyclettes.
- Ajouter des panneaux stop aux croisements.
- Ajouter des sens de direction pour chaque circuit.

Séances 9 et 10 Randonnée à pied

Organisation

Des petits groupes d'enfants (5-6 accompagnés par un adulte).
Randonnées à l'extérieur de l'école

- autour de l'école,
- dans le quartier,
- sur le stade,

- pour aller au gymnase,
- à la campagne,
- dans un parc...

Consignes

Marcher en prenant des repères :

- éléments naturels (arbres, jardins, parc, fleurs) ;
- aménagements (rue, trottoirs) ;
- constructions, monuments (maisons, magasins, gare) ;
- quelques panneaux du Code de la route (stop, direction, interdiction, école).

Exploitation en classe :

les repères

- être capable de les dire (langage) ;
- être capable de les dessiner (arts plastiques) ;
- être capable de les classer dans l'ordre chronologique (mathématiques).

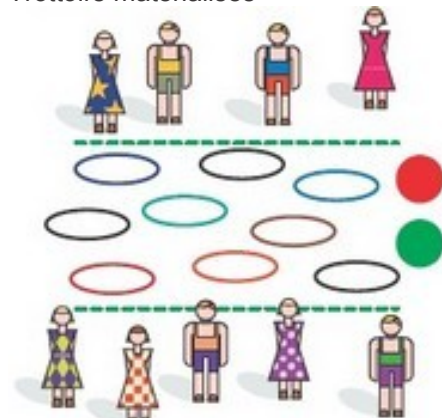


UN CYCLE DE 10 SÉANCES EN MOYENNE ET GRANDE SECTION

Séances 1 et 2 Les petites voitures et les auto-stoppeurs

Organisation

1/2 groupe classe : voitures (enfants dans des cerceaux)
1/2 groupe : auto-stoppeurs
Signaux auditifs
Signaux visuels
Salle aménagée avec des obstacles
Trottoirs matérialisés



Consignes

- Les voitures s'arrêtent, les autostoppeurs montent, les voitures repartent.
- Respecter les signaux :
 - auditifs : tambourin et clochette,
 - visuels : foulard vert (on passe), foulard rouge (on s'arrête).
- Respecter les zones pour faire monter et descendre les auto-stoppeurs (les trottoirs).
- Éviter les collisions.

Variantes

- Ajouter des obstacles à contourner, à franchir (bancs, chaises, tables, plots).
- Ajouter un panneau qui limite la vitesse (rouler lentement).

Séances 3 et 4 Vidons les caisses

Organisation

2 caisses pleines d'objets divers
1re situation : espace séparé



2^{de} situation : espace commun



Consignes

- 2 équipes (chacune avec une caisse d'objets variés) ; les enfants doivent transporter les objets de leur caisse dans celle de l'autre équipe, le plus vite possible. L'équipe qui a le moins d'objets dans la caisse initialement pleine a gagné.
- Le temps est limité.
- L'espace est partagé mais les trajectoires des enfants sont séparées.

Variantes

- L'espace est commun sans séparation.
- Les enfants peuvent être sur des jouets porteurs, des tricycles, des bicyclettes (trajectoires séparées).



Séances 5 et 6 Parcours aménagés

Organisation

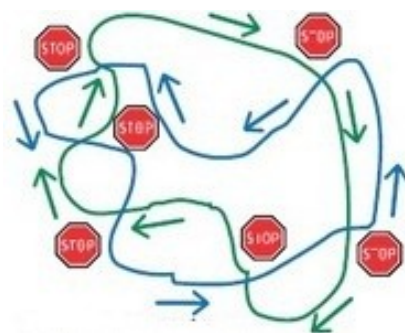
Circuits de couleurs différentes matérialisés au sol (craie - cordes - lattes), panneaux du Code de la route (stops à directions).

Consignes

- Les enfants dans leurs petites voitures (cerceaux), choisissent un circuit, et le suivent.
- Tenir compte des flèches et des panneaux stop.

Variantes

- Même circuit à utiliser avec des obstacles à contourner ou à franchir.
- Même circuit avec :
 - des jeux à tirer et à pousser,
 - des échasses,



- des jouets porteurs,
- des tricycles,
- des bicyclettes,
- des patins à roulettes.

Séances 7 et 8 Vers la maîtrise des engins Roulants

Parcours sécurité routière
Prévention MAIF

Parcours sécurité routière Prévention MAIF

The diagram illustrates a road safety course layout. It begins with a 'Départ' (Start) flag on the left. A dashed blue line indicates the path. The path includes several obstacles: a circular obstacle, a group of eight people, a zigzag line, three traffic cones, a table with a cone on it labeled 'Ramasser l'objet' (Pick up the object), a zigzag line, a table with a cone on it labeled 'Poser l'objet' (Put the object), a set of three parallel bars labeled 'Passer sur des lattes' (Walk on planks), and a final 'Arrivée' (Finish) flag on the right.





Loto-photos

OBJECTIFS DE FORMATION

Cycle 1

- Se déplacer sur le trottoir.
- Vivre dans un espace complexe.
- Traverser une chaussée.

RÉFÉRENCES AUX PROGRAMMES

Cycle 1

AGIR ET S'EXPRIMER AVEC SON CORPS

- Prendre des repères dans l'espace et le temps.
- Se déplacer dans des environnements proches puis progressivement dans des environnements étrangers et incertains.
- Se conduire dans le groupe en fonction de règles

LE LANGAGE AU CŒUR DES APPRENTISSAGES

- Savoir à quoi sert un panneau urbain...

DECOUVRIR LE MONDE

- Repérer des objets ou des déplacements dans l'espace par rapport à soi.
- Décrire et représenter simplement l'environnement proche.
- Prendre en compte les risques de la rue.
- Décrire, comparer et classer des perceptions élémentaires.

APER

Savoirs et savoir-faire à acquérir

- Je me déplace sur le trottoir,
 - Dans la rue, je sais regarder.
 - Dans la rue, je sais écouter.
 - Je reconnais et je nomme les différents espaces, les véhicules et les usagers
- Je sais marcher sur le trottoir, accompagné.
- Je vis dans un espace complexe.
 - Je sais identifier les dangers.
 - Je connais les règles du Code de la route.

À Fraisans, dans le Jura, l'école se trouve située au bord de la route qui traverse le bourg.

Le volume de la circulation, notamment aux heures d'entrée et de sortie d'école, est devenu un souci pour les enseignants qui ont décidé de mettre en place des actions, dès le début du cycle 1.

Cette fiche décrit le travail réalisé en petite section dans le cadre d'un projet d'école centré sur l'éducation à la sécurité dont les objectifs sont de sensibiliser l'enfant à l'espace routier, de le rendre capable de gérer sa propre sécurité dans les déplacements en sélectionnant et en repérant les indices pertinents.

OBJECTIFS

Sensibiliser l'enfant aux espaces de circulation et lui faire prendre conscience des risques de la rue, de la route, de l'environnement familial. Le rendre capable de gérer sa propre sécurité en tant que piéton en repérant et sélectionnant les indices nécessaires.

DÉROULEMENT DES ACTIVITÉS

Préparation

Lors des sorties, les enfants vont mettre en pratique les consignes de sécurité, relatives à la circulation du piéton, formulées par la maîtresse, et adaptées à leur âge. Elles seront appliquées auparavant en salle de jeux, dans les couloirs de l'école. Ils vont observer la circulation à différents moments de la journée. Les enfants sont invités à verbaliser ce qu'ils voient, ce qu'ils entendent. La maîtresse les aide à prendre conscience des dangers de la rue et de la nécessité d'instaurer des règles.

C'est après tout ce travail préalable que la maîtresse va proposer le loto-photos. Elle a repéré et photographié des indices de différentes natures qui jalonnent les parcours des enfants :

- objets permanents : les poubelles de l'école, le vélo de l'ATSEM*, les bacs à fleurs, la fontaine ;
- panneaux : interdiction de stationner, attention dos d'âne, passage pour piéton, panneau signalant la présence d'une école ;
- traces au sol : passage pour piétons.

Les enfants confectionnent quatre grilles identiques comportant 6 photos de chaque côté, avec, sous chaque photo, une gommette de couleur différente.

Chaque grille loto est accompagnée d'une petite grille où figurent 12 gommettes identiques à celles placées sous les 12 photos. Les enfants cocheront la case correspondant à l'indice trouvé lors du parcours (évaluation).



* Dans le cas présent, le vélo de l'ATSEM est depuis plusieurs années garé chaque jour au même endroit.
ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles.



Organisation de la sortie jeu

Quatre groupes de six enfants, deux adultes par groupe (mamans + ATSEM + institutrice). Les enfants doivent retrouver les indices photographiés sur le parcours, et cocher la case correspondante sur la fiche d'évaluation avec l'aide des adultes.

Au retour dans la classe, les fiches d'évaluation sont comparées. En fonction des résultats, une deuxième sortie jeu peut être envisagée pour améliorer la prise d'indices et conforter le bon comportement des piétons.

Prolongement

Dans le cadre du décroisement, le jeu est proposé aux moyens et aux grands. On pourra leur demander de coder le déplacement.

D'après un travail de
Joëlle PICARD, institutrice,
39700 Fraisans
Joselle POINTELIN, professeur des écoles
39000 Dole





Intégrer des élèves handicapés dans les déplacements

À l'école maternelle, des activités ont été organisées pour que Léa et Marie puissent être intégrées aux séances d'éducation physique avec leur fauteuil roulant et finalement participer à des sorties dans le village.



OBJECTIFS DE FORMATION

■ Cycle 1

- Savoir circuler sur le trottoir et les espaces piétons.
- Identifier les différents usages du trottoir.

RÉFÉRENCES AUX PROGRAMMES

■ Cycle 1

AGIR ET S'EXPRIMER AVEC SON CORPS

- Activités de rouler et de glisse.
- Activités de pilotage : bicyclette (rouler en ligne droite, accélérer, ralentir, faire un virage).
- Se conduire dans le groupe en fonction de règles.

À CHAMPVANS, ÇA ROULE POUR TOUS

Avant de sortir

Utilisation du circuit avec engins roulants à 2, 3 ou 4 roues.

Situation

Rouler : en suivant le circuit, à droite et l'un derrière l'autre sans se heurter. S'arrêter rapidement au signal sonore ou visuel.

Maîtriser sa vitesse.

Situation plus complexe

Slalomer sur la ligne droite.

Freiner, s'arrêter au stop.

Accélérer.

Garder sa droite au sens giratoire.

Avant de sortir

Pour tous :

Responsabiliser les plus grands par la prise en charge des plus petits.

Se déplacer sur le trottoir.

S'arrêter rapidement au signal sonore ou visuel.

Traverser sans s'arrêter.

Pour Marie et Léa :

Longer le trottoir.

Réguler sa vitesse par rapport aux enfants qui marchent.

JEU DU LOUP

But du jeu

Les enfants circulent sur des engins ou à pied en respectant les espaces de circulation tracés au sol et les panneaux de signalisation.

Pour limiter la vitesse, il est interdit de doubler. Léa respecte les mêmes règles. Elle ne peut toucher ses camarades qu'en les croisant. Les enfants touchés ou n'ayant pas respecté les règles de bonne conduite s'arrêtent sur le côté de la route.

Un élève joue le rôle du gendarme.

APER

Savoirs et savoir-faire à acquérir

- Je sais rouler prudemment sur le trottoir et les espaces piétons.
- Je roule dans l'espace de circulation correspondant à l'engin que j'utilise.

D'après un travail de
Jean-Claude MENON, instituteur,
29100 Champvans
et Maryse BILLOD, Conseillère Pédagogique EPS
39140 Bletterans



Devenir un piéton autonome et responsable

OBJECTIFS DE FORMATION

Cycle 2

- Se déplacer sur le trottoir seul, à plusieurs ou en groupe classe.
- Traverser une chaussée :
 - avec un passage piéton avec ou sans feux.
 - en ayant choisi un site adapté en l'absence de passage pour piéton.
- Vivre dans un espace complexe : s'approprier un itinéraire familial.

RÉFÉRENCES AUX PROGRAMMES

Cycle 2

MAÎTRISE DU LANGAGE ET DE LA LANGUE FRANÇAISE

- Exposer son point de vue et ses réactions dans un dialogue ou un débat en restant dans les propos de l'échange.

VIVRE ENSEMBLE

- Commencer à se sentir responsable.
- Avoir compris et retenu quelques règles de sécurité routière.

MATHEMATIQUES

- Situer un objet, une personne par rapport à soi ou par rapport à une autre personne ou à un autre objet.
- Situer des objets d'un espace réel sur une maquette ou un plan, et inversement situer dans l'espace réel des objets placés sur une maquette ou un plan.

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

- Être capable d'adapter ses déplacements à différents types d'environnement.

EPS - COMPÉTENCE GÉNÉRALE

- Construire un projet d'action...

APER

Savoirs et savoir-faire à acquérir

- Je me déplace sur le trottoir
 - Dans la rue, je sais regarder.
 - Dans la rue, je sais écouter.
- Je sais marcher sur le trottoir, non accompagné(e).
- Je traverse une chaussée
 - Je sais traverser une chaussée seul(e).
 - je sais traverser à un carrefour.
- Je vis dans un espace complexe. Dans un environnement proche :
 - je sais identifier les dangers,
 - je sais me déplacer à pied dans mon quartier ou mon village.
- Dans un environnement non familier
 - Je connais les règles du code de la route.

Cette école de Bressuire est située sur l'axe routier Nantes-Poitiers, avec, notamment, un fort transit de camions.

L'action de sécurité routière qui fait l'objet de cette fiche est conduite chaque année au premier trimestre, dans le cadre normal des activités de la classe



OBJECTIFS

L'enfant doit devenir un élève conscient des dangers et des conduites à tenir, un piéton responsable, autonome et en sécurité.

DÉROULEMENT DES ACTIVITÉS

Séance 1 :

Activité randonnée

Parcours découverte du quartier.

Objectifs

Reconnaître les panneaux de signalisation, les différencier, les classer.
Se donner des repères et des codes.

Tâche

Parcourir un itinéraire simple.
Observer, interroger, exprimer oralement et traduire par un dessin.

Organisation

1er temps : visionnement de la cassette vidéo *L'enfant piéton**.

2ème temps : dans la rue

- sortie dans le quartier ;
- observation des panneaux puis formulation d'hypothèses sur le sens à attribuer aux formes, aux couleurs et aux symboles rencontrés.

3ème temps : dans la classe

- reprise collective des observations à partir des représentations des principaux panneaux ;
- reproduction des panneaux par les enfants (dessin, peinture...) ;
- commentaires : exprimer oralement, donner du sens aux formes et aux couleurs des panneaux de signalisation.

Évaluation

Faire placer dans l'école les panneaux réalisés et choisis aux différents lieux présentant un danger, une obligation, une interdiction.

Séance 2 :

Activité orientation

Choisir sa route, coder et décoder un plan.

Objectifs

S'orienter selon un itinéraire fléché.
Reconnaître et comprendre les panneaux de signalisation essentiels.
S'organiser et se repérer dans un espace aménagé en milieu protégé.

Tâche

Se déplacer sur un parcours librement choisi puis en suivant une direction indiquée par des flèches ; puis en respectant les panneaux sur le circuit.



Organisation

1er temps : dans la cour, recréer un espace rue.

Tracer sur le sol un parcours (cordelettes, craies...).

Observations et commentaires.

2ème temps : préparer puis installer des flèches en carton

- demander à chaque enfant de choisir (décodage) la bonne route sur un parcours fléché ;

- faire transformer le parcours par les enfants ;

- commentaires.

3ème temps : enlever les flèches mais ajouter des panneaux de signalisation

- demander à chaque enfant d'aller d'un point A à un point B en respectant la signalisation ;

- commentaires.

Évaluation

Reproduire le parcours collectivement.

Commenter.

Sur fiche, faire flécher un chemin pour se rendre de A à B.

Classer, coller des panneaux par catégorie.

Séance 3 : Activité randonnée

Objectifs

Adapter son comportement à un parcours prédéfini.

S'approprier les règles de sécurité de la rue.

Gérer un déplacement et se repérer sur un plan.

Tâche

Suivre l'itinéraire (en deux équipes partant en sens opposé) tracé sur le plan en respectant les consignes de sécurité établies lors des précédentes séquences.

Effectuer des observations sur ce qui se passe (attitudes, véhicules, autres piétons, cyclistes...).

Identifier les panneaux de signalisation essentiels et retrouver leur emplacement sur le plan.

Indiquer sur le plan l'endroit de la

rencontre des deux équipes.

Organisation

1er temps : préparation

- un parcours, une boucle fermée ;

- un plan et un crayon pour deux enfants (itinéraire tracé, emplacement des panneaux matérialisé par des numéros ou des gommettes de couleurs différentes, des photos du quartier, une fiche légende).

2ème temps : dans la rue

Faire partir chaque équipe en sens inverse.

Arrêter les enfants aux endroits stratégiques.

Faire prendre conscience des comportements à adopter... pour traverser, pour marcher, éviter un danger...

3ème temps : dans la classe

- commentaires de la sortie ;

- échange des plans ;

- comparaison des légendes.

Évaluation

Faire colorier le trajet effectué, le flécher.

Retrouver l'emplacement de la photo présentée (inscrire le code de chaque photo dans la légende).

Séance 4 : Évaluation

Mesurer le degré d'autonomie atteint par les enfants.



Objectifs

Réinvestir des connaissances, exercer des comportements.

Contrôler ses émotions pour choisir et décider en toute responsabilité du moment d'agir et de l'itinéraire à adopter.

Tâche

Effectuer un parcours en autonomie, par groupes de deux en respectant les consignes de sécurité apprises.

Organisation

1er temps : préparation

- un parcours connu des enfants de deux à trois kilomètres présentant toutes les difficultés rencontrées dans les précédentes séances ;

- la protection du site (le maître, la police, les parents, les aide-éducateurs), observateurs et intervenants éventuels aux endroits stratégiques ;

- une fiche d'observation tenue par les observateurs ;

- un dossard par enfant ;

- un diplôme par enfant ;

- un adulte chargé de réaliser une vidéo.

2ème temps : en classe, présentation du parcours

- expliquer aux enfants ce que l'on attend d'eux ;

- rappeler les consignes de sécurité ;

- présenter le parcours sur le plan (parcours vécu déjà deux fois en groupe).

3ème temps : dans la rue

faire partir les enfants toutes les trois minutes.

4ème temps : dans la classe

- faire le bilan de l'activité avec tous les observateurs impliqués et remettre

les diplômes ;

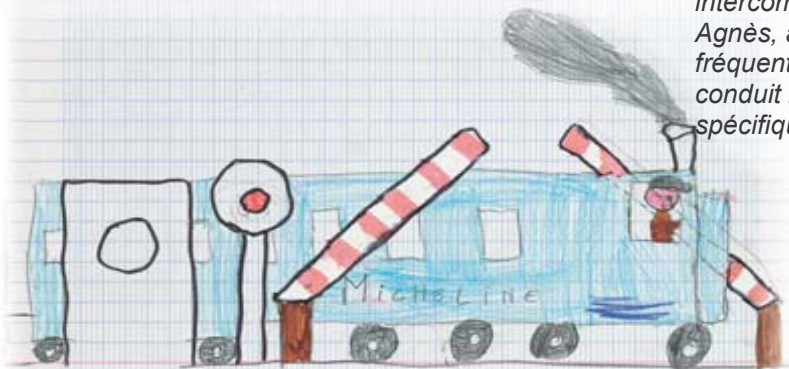
- visionner la vidéo réalisée.

D'après un travail de
Yolande CASSIN, CPC,
79300 Bressuire



Un projet sécurité en école rurale

Entre les trois villages du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) de Grusse, Vincelles et Sainte Agnès, au sud de Lons-le-Saunier, les déplacements sont fréquents et le sentiment d'insécurité des jeunes piétons a conduit les enseignants à mettre sur pied une action spécifique



OBJECTIFS DE FORMATION

Cycle 2

- Donner l'alerte.

RÉFÉRENCES AUX PROGRAMMES

Cycle 2

VIVRE ENSEMBLE

- Avoir compris et retenu quelques règles en situation de danger...

APER

Savoirs et savoir-faire à acquérir

- Je sais donner l'alerte en cas d'accident.

CONSTAT

Sainte Agnès est un petit village bordé par la RN 83 (axe routier Besançon/Lyon) à 20 km environ au sud de Lons-le-Saunier, dans le Jura.

Depuis plusieurs années, son école et celle de deux autres villages, Grusse et Vincelles, sont réunies au sein d'un RPI constitué de trois classes : l'une maternelle, à Vincelles, les deux autres dans deux bâtiments distincts à Sainte Agnès.

L'éloignement des trois sites scolaires les uns des autres implique de nombreux déplacements lors des échanges de service, des rencontres inter-classes, des déplacements à la salle de sport...

Le parcours de Sainte Agnès à Vincelles (1,5 km environ) présente plusieurs risques : déplacement du groupe de piétons le long des ruelles étroites du village, (sans trottoir), ou en rase campagne le long d'une route étroite et sinueuse ; traversées de routes, de croisements et d'un passage à niveau électrifié : passage de zones à visibilité réduite.

SENSIBILISATION DES ENFANTS A LA SÉCURITÉ

La classe étant isolée, le maître souhaite, dès le début de l'année, rendre ses élèves capables d'affronter le plus calmement possible toute situation.

Lui-même est sensibilisé lors d'un stage de formation des nouveaux directeurs.

Il mène donc avec ses élèves, dès les premiers jours de septembre, une réflexion sur la conduite à tenir en cas d'accident survenant à un élève, au maître lui-même ou à quelque autre personne.

L'activité proposée consiste à rédiger un message d'urgence pour alerter les premiers secours.

Le travail est d'abord mené sous forme d'un exercice individuel. Puis une mise en commun permet de lister avec précision et concision les informations à communiquer.

La trame type d'un message d'alerte est ainsi rédigée et affichée dans la classe, à côté du téléphone.

Une action en direction du risque incendie est également conduite afin de rendre les enfants capables de réagir vite et avec efficacité en cas d'incendie.

Un exercice de simulation d'incendie est pratiqué.

La page suivante développe la partie du projet relative à la circulation du piéton en rase campagne.



OBJECTIFS DE FORMATION

Cycle 2

- Vivre dans un espace complexe : s'approprier un itinéraire familier

Cycle 3

- Explorer un environnement nouveau

RÉFÉRENCES AUX PROGRAMMES

Cycle 2

MATHÉMATIQUES

- Situer des objets dans un espace réel sur une maquette ou un plan.

DÉCOUVRIR LE MONDE

- Décrire oralement et localiser les différents éléments d'un espace organisé.

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

- Être capable d'adapter ses déplacements à différents types d'environnement.

Cycle 3

MAÎTRISE DU LANGAGE

- Avec l'aide du maître, rédiger des règles de vie.

APER

Savoirs et savoir-faire à acquérir

Cycle 2

- Je vis dans un espace complexe.
- Dans un environnement proche, je sais identifier les dangers.

Cycle 3

- Dans un environnement non familier,
- je sais organiser mon trajet,
- je sais utiliser un plan une carte.

OBJECTIFS

Élaborer un code du piéton en rase campagne pour le communiquer aux élèves du cycle 2.

Étudier le vocabulaire spécifique de la sécurité routière.

Élaborer une carte des risques sur un itinéraire.

DÉROULEMENT

Séance 1

Familiarisation avec des mots relevant du champ lexical de la sécurité routière

Soit une liste de mots donnés par le maître : *chaussée, trottoir, bas-côté, piéton, automobile, traverser, vitesse, danger, feux tricolores, circulation, renverser, permis.*

Consigne : quelles images ces mots vous renvoient-ils ? Donnez les mots auxquels ils vous font penser.

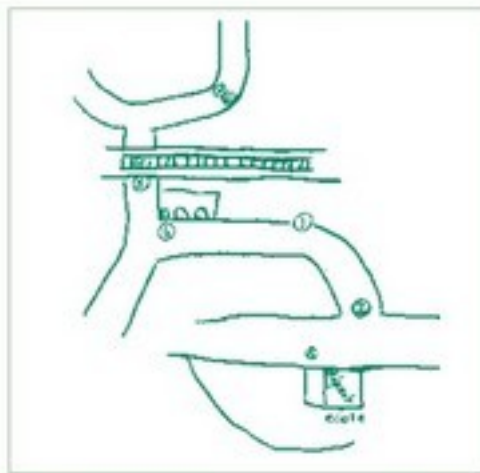
Ce travail est conduit collectivement, puis individuellement, à travers une production écrite.

Séance 2

Élaboration d'une carte des risques

Une synthèse orale de ces dangers est ensuite conduite collectivement et il est demandé aux enfants de "mentionner de mémoire, sur un plan de l'espace fréquenté, les zones perçues comme dangereuses". Ces représentations initiales sont ensuite validées au cours d'un déplacement d'un village à l'autre.

Lors de ce trajet, les enfants identifient les sites "à risque", les photographient et les localisent sur un plan collectif.



Quelques zones non identifiées préalablement sont également portées sur le plan.

Séance 3

Rédaction du "code du piéton"

Une réflexion sur la conduite prudente à adopter est alors menée.

Modalités de travail

Par groupes de deux ou trois ; chaque groupe prendra en charge "un site à risque".

Nature de la tâche

À partir de la photo de la zone étudiée :

- identifier le danger, le formuler, expliquer pourquoi il y a danger ;
- proposer la conduite de sécurité à adopter.

RETOMBÉES DE CETTE ACTION

L'adhésion des enfants à ce travail a été totale ; les risques évoqués font en effet partie de leur vécu quotidien et nécessitaient une réflexion et une prise de conscience approfondies. Les enfants ainsi sensibilisés et responsabilisés ont même évoqué la nécessité du tracé d'un passage pour piétons à proximité de l'école, afin de rendre ce lieu plus sûr. Un courrier au Maire a donc été rédigé sur leur initiative et le département a été saisi.

D'après un travail de
Didier LAMBOLLEZ, professeur
des écoles,
39190 Sainte Agnès
Françoise DUBOIS, professeur des
écoles
39000 Lons-le-Saunier





Du code du skieur au code du cycliste

OBJECTIFS DE FORMATION

Cycle 2

- Connaître et respecter les règles.

Cycle 3

- Circuler dans un espace complexe : se préparer à rouler en sécurité.

RÉFÉRENCES AUX PROGRAMMES

Cycle 2

MAÎTRISE DU LANGAGE ET DE LA LANGUE FRANÇAISE :

- Exposer son point de vue et ses réactions dans un dialogue ou un débat en restant dans les propos de l'échange.

VIVRE ENSEMBLE :

- Commencer à se sentir responsable
- Avoir compris et retenu :
 - que les règles acceptées permettent la liberté de chacun...
 - quelques règles de sécurité routière,
 - quelques règles à appliquer en situation de danger.

DECOUVRIR LE MONDE :

- **Domaine du temps :**
 - mesurer et comparer des durées.
- **Domaine de l'espace :**
 - décrire oralement et localiser les différents éléments d'un espace organisé,
 - lire en la comprenant la description d'un paysage, d'un environnement.

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

- être capable d'adapter ses déplacements à différents types d'environnement.
- S'engager lucidement dans l'action.
- Mesurer et apprécier les effets de l'activité.

Cycle 3

MAÎTRISE DU LANGAGE ET DE LA LANGUE FRANÇAISE

- Avec l'aide du maître, rédiger des règles de vie.
- Participer à un débat.

EDUCATION CIVIQUE.

- Avoir compris et retenu quelles sont les libertés individuelles qui sont permises par des contraintes de la vie collective

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

- Mesurer et apprécier les effets de l'activité lecture d'indices complexes, mise en relation des notions d'espace et de temps, application de principes d'action, appréciation de ces actions.
- S'engager lucidement dans l'action.
- Adapter ses déplacements à différents environnements.

APER

Savoirs et savoir-faire à acquérir

Cycle 2

- Je vis dans un espace complexe.
 - Dans un environnement proche, je sais identifier les dangers.
 - Je connais les règles du Code de la route.
 - Je connais la signification de la signalisation.
 - Je sais donner l'alerte en cas d'accident.

Cycle 3

- Dans un environnement non familier
 - Je sais identifier les dangers.
 - Je connais les règles du code de la route
 - Je connais la signification de la signalisation.
 - Je connais l'ordre de passage aux intersections.

OBJECTIF SÉCURITÉ

Faire prendre conscience aux enfants des différences et des ressemblances des règles de sécurité pour les skieurs et pour les cyclistes : quel que soit le mode de déplacement ou l'engin qu'on utilise, le comportement de chacun obéit aux mêmes règles.

DÉMARCHE

Organisation matérielle

Les enfants disposent de photocopies du dépliant des 10 règles de conduite du skieur.

Les enfants travaillent par deux.

Consignes

Collectivement : (avec explications si besoin) observer les dessins et lire les légendes.

Par deux : relever dans le texte des légendes les mots qui doivent être changés pour que les règles soient adaptables aux cyclistes.

Écrire les transformations dans le tableau.

	Code du skieur	Code du cycliste
Légende 1		
Légende 2		
Légende 3		

La fiche qui suit permet de comparer les règles de sécurité indispensables à la pratique "collective" de deux activités : le ski et la bicyclette.

Collectivement : lecture des nouvelles "règles cyclistes" (réécriture éventuelle).

Réécrire les règles en utilisant des documents de référence (Code de la route...)

Discussion

Faire émerger le fait que les changements opérés lors de la rédaction des "règles cyclistes" portent sur la spécificité de l'environnement et/ou du matériel. Par contre le comportement attendu de l'utilisateur ne varie pas d'une situation à l'autre :

- la maîtrise de son propre déplacement ;
- le respect de l'autre ;
- le respect des codes.

LE CODE DU SKIEUR 10 RÈGLES DE CONDUITE SUR LES PISTES

D'après un dépliant élaboré à l'initiative du ministère de la jeunesse et des sports.

Respect d'autrui



Les usagers des pistes doivent se comporter de telle manière qu'ils ne puissent mettre autrui en danger ou lui porter préjudice soit par leur comportement soit par leur matériel.



Maîtrise de la vitesse et du comportement



Tout usager doit adapter sa vitesse et son comportement à ses capacités personnelles ainsi qu'aux conditions générales du terrain et du temps, à l'état de la neige et à la densité du trafic.

Choix de la direction par celui qui est en amont



Celui qui se trouve en amont a une position qui lui permet de choisir une trajectoire ; il doit donc faire ce choix de façon à préserver la sécurité de toutes personnes qui est en aval.

Dépassement



Le dépassement peut s'effectuer par l'amont ou l'aval, par la droite ou la gauche ; mais il doit toujours se faire de manière assez large pour prévenir les évolutions de celui qu'on dépasse.

Au croisement des pistes ou lors d'un départ



Après un arrêt ou à un croisement de pistes, tout usager doit, par un examen de l'amont et de l'aval, s'assurer qu'il peut s'engager sans danger pour autrui et pour lui.

Stationnement



Tout usager doit éviter de stationner dans les passages étroits ou sans visibilité ; en cas de chute, il doit libérer la piste le plus vite possible.

Montée et descente à pied



Celui qui est obligé de remonter ou de descendre une piste à pied doit utiliser le bord de la piste en prenant garde que ni lui, ni son matériel ne soient un danger pour autrui.

Respect de l'information du balisage et de la signalisation



L'utilisateur doit tenir compte des informations sur les conditions météorologiques, sur l'état des pistes et de la neige. Il doit respecter le balisage et la signalisation.

Assistance



Toute personne témoin ou acteur d'un accident doit prêter assistance, notamment en donnant l'alerte. En cas de besoin, et à la demande des secouristes, elle doit se mettre à leur disposition.

Identification



Toute personne, témoin ou acteur d'un accident, est tenue de faire connaître son identité auprès des services de secours et/ou des tiers.



Apprendre à connaître la signalisation

OBJECTIFS DE FORMATION

Cycle 2

- Traverser une chaussée :
 - sur un passage pour piétons avec ou sans feu,
 - choisir un site adapté en l'absence de passages pour piétons.

Cycle 3

- Connaître quelques règles du code de la route et les respecter.

RÉFÉRENCES AUX PROGRAMMES

Cycle 2

MAÎTRISE DU LANGAGE ET DE LA LANGUE FRANÇAISE :

- Exposer son point de vue et ses réactions dans un dialogue ou un débat en restant dans les propos de l'échange

VIVRE ENSEMBLE

Avoir compris et retenu : quelques règles simples de sécurité routière.

DECOUVRIR LE MONDE

- Décrire oralement et localiser les différents éléments d'un espace organisé.
- Avoir compris et retenu : l'existence de règles de sécurité pour l'utilisation des objets, écrites ou symbolisées sur certains d'entre eux.

Cycle 3

MAÎTRISE DU LANGAGE ET DE LA LANGUE FRANÇAISE

- Participer à un débat.
- Avec l'aide du maître, rédiger des règles de vie.

EDUCATION CIVIQUE

Avoir compris et retenu quelles sont les libertés individuelles qui sont permises par des contraintes de la vie collective

APER

Savoirs et savoir-faire à acquérir

Cycle 2

- Je vis dans un espace complexe. Dans un environnement non familier :
 - je connais les règles du code de la route,
 - quand je roule, je connais la signification de la signalisation.

Cycle 3

- Je vis dans un espace complexe
- Dans un environnement non familier :
 - je connais les règles du code de la route,
 - quand je roule, je connais la signification de la signalisation.

Se déplacer en sécurité implique un certain nombre de savoirs, de connaissances incontournables.

La signalisation routière en constitue un exemple.

La fiche qui suit décrit la progression du travail accompli dans la classe d'intégration scolaire (CLIS) de l'école du Centre de Saint-Claude (Jura), sur le thème de la signalisation verticale.

DÉMARCHE

Au cours de sorties à pied durant le temps scolaire

- quartier autour de l'école ;
- trajet école-maison ;
- trajet école-palais des sports ;
- trajet école-piscine en car.
- Prélever les informations relatives à la circulation des véhicules et des personnes.
- Sélectionner les éléments de signalisation verticale (panneaux) en les mémorisant ou en les dessinant (travail par petits groupes).

De retour en classe

- Faire l'inventaire descriptif oral de tout ce qui a été mémorisé ou noté.
- Faire une représentation graphique en couleur précise des différents panneaux à l'aide de documents (Code de la route) afin de construire une banque de données.
- Classer tous ces dessins avec des critères choisis par les enfants : forme, couleur, pictogramme.
- Rédiger une typologie des panneaux mettant en relation les couleurs et les formes avec leur signification à partir des observations et des échanges entre les élèves et l'enseignant. Exemple donné par les enfants : "panneau rond bleu avec une flèche : la flèche indique le sens, on est obligé de passer par là".

Tableau obtenu :

LA SIGNALISATION ROUTIÈRE un signal, des signaux

- Signaux de danger : triangulaires à bord rouge et à fond blanc
- Signaux d'interdiction : ronds à bord rouge
- Signaux d'indication : carrés bleus
- Signaux d'obligation : ronds bleus et blancs
- Signaux de stationnement : ronds à bord rouge sur fond bleu
- Signaux d'intersection et de priorité : formes diverses

- Rédiger le texte de ce qu'il faut retenir à partir de la question : "à quoi servent les panneaux ?" ; recenser toutes les réponses des élèves pour construire un *résumé* dont le contenu peut être le suivant :
« Les panneaux de signalisation servent à organiser la circulation et le stationnement, en donnant des règles de conduite. Pour circuler dans de bonnes conditions, en toute sécurité, il est nécessaire de les connaître, donc de les apprendre, et de les respecter. Ces panneaux sont utilisés dans tous les pays et pour tous les usagers de la route. »

Évaluation

- fiches du Code Rousseau ;
- rallye photo autour de l'école et dans la ville.

D'après un travail de
Mmes DELAVENNA et CARRARD
École du Centre
39200 Saint-Claude.
Marie-Magdalena BRUNET SARRAND,
CPAIEN, 39200 Saint-Claude



Préparer un rallye-photo pour une autre classe

OBJECTIFS DE FORMATION

Cycle 2

- Vivre dans un espace complexe.
- Se déplacer sur le trottoir seul, à plusieurs ou en groupe classe.

Cycle 3

- Vivre dans un espace complexe.

RÉFÉRENCES AUX PROGRAMMES

Cycle 2

VIVRE ENSEMBLE

- Avoir compris et retenu quelques règles de sécurité routière.

MATHEMATIQUE

- Situer des objets d'un espace réel sur une maquette ou un plan.

MAÎTRISE DU LANGAGE ET DE LA LANGUE FRANÇAISE

- Exposer son point de vue et ses réactions dans un dialogue ou un débat en restant dans les propos de l'échange.

DECOUVRIR LE MONDE

- Se repérer dans son environnement proche, s'orienter se déplacer.
- Décrire oralement et localiser les différents éléments d'un espace organisé.
- Repérer les éléments étudiés sur des photographies, prises de différents points de vue sur des plans.

E.P.S - COMPÉTENCE GÉNÉRALE

- Construire un projet d'action...
- Appliquer les règles de la vie collective.

Cycle 3

MAÎTRISE DU LANGAGE ET DE LA LANGUE FRANÇAISE

- Avec l'aide du maître, rédiger des règles de vie.
- Participer à un débat.

MATHEMATIQUES

- Utiliser un plan ou une carte pour situer un objet, anticiper ou réaliser un déplacement, évaluer une distance

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

- Mesurer et apprécier les effets de l'activité physique d'indices complexes, mise en relation des notions d'espace et de temps, application de principes d'action, appréciation de ces actions.
- S'engager lucidement dans l'action.

Le projet de l'école de Cize, village de mille habitants situé dans le Jura, à une quarantaine de kilomètres de la Suisse, est centré sur l'autonomie et la sécurité. C'est pour cette raison que l'école a choisi de participer au concours national USEP dont le thème était "être acteur de sa sécurité et de celle des autres", en organisant un rallye-photos pour les élèves de Monnet-la-ville, village éloigné d'une dizaine de kilomètres. Une bonne occasion, pour ces derniers, de se familiariser avec l'orientation, une activité nouvelle pour eux...

APER

Savoirs et savoir-faire à acquérir

Cycle 2

- Je me déplace sur le trottoir : dans la rue, je sais regarder
- Je vis dans un espace complexe Dans un environnement proche,
 - je sais identifier les dangers
 - je sais me déplacer à pied dans mon quartier ou mon village.

Cycle 3

- Dans un environnement non familier, je sais utiliser un plan, une carte.

PREMIÈRE PHASE : TRAVAIL PRÉALABLE DE RECHERCHE

L'orientation est une activité que les élèves de l'école de Cize pratiquent régulièrement dans leur village ; mais préparer un parcours d'orientation pour des élèves totalement étrangers à la commune est une autre affaire et un travail de recherche a été réalisé par les élèves, par groupes, dans le but de définir les conditions d'une pratique de l'orientation en sécurité et des savoirs que cela impliquait.

OBJECTIFS

Faire découvrir et acquérir aux élèves les compétences nécessaires à leur sécurité dans une activité d'orientation.

Faire partager ces compétences acquises avec d'autres élèves.

L'ORIENTATION ET LA SÉCURITÉ

Il faut se déplacer en groupe, sans adulte, dans un lieu connu ou inconnu, en respectant les règles de sécurité, et sans se perdre.

Objectifs

Gérer ses incertitudes, son "angoisse", son temps, ses déplacements, ses efforts.

Coopérer, s'organiser.

Respecter des consignes précises.

Savoir réagir en cas d'accident.

Se déplacer, traverser, respecter la signalisation et le code du piéton.

Être responsable de soi-même et de son groupe.

Savoir décoder le plan et s'orienter pour ne pas se perdre.





Savoir élaborer des stratégies (pour réussir mais aussi pour éviter des déplacements trop longs ou dangereux).

Devenir autonome.

Ce qu'il faut savoir pour pratiquer une activité d'orientation :

- savoir lire un plan, une carte (décrypter le code, la légende...);
 - savoir se repérer, orienter la carte, prendre des indices, faire le lien entre la carte et la réalité;
 - savoir ce que l'on cherche : avoir compris les règles du jeu.
- Etc.

DEUXIÈME PHASE : PRÉPARATION DU RALLYE-PHOTOS

Le but du jeu est de faire associer, au cours d'un déplacement réel sur le terrain, des points repérés sur la carte par des numéros à des photos d'éléments précis (chaque photo est identifiée par une lettre).

Préparation minutieuse du jeu par les élèves

- Étude du plan du village.
- Choix des photos spécifiques à certains quartiers (après prises de vue sur le terrain).
- Prise en compte de la sécurité pour le choix des lieux à découvrir.
- Élimination des endroits trop dangereux pour des enfants extérieurs au village (bord de la rivière, croisements...).
- Élaboration de consignes claires et précises.
- Mise au point des règles de sécurité (rester en groupe, traverser aux passages pour piétons...).
- Élaboration de fiches d'évaluation.

Vérification sur le terrain, du parcours proposé

Corrections, améliorations...

D'après un travail de
Christine DAVID, institutrice
39300 Cize
et Michèle MINARO, CP
39300 Champagnole



Rédaction d'un courrier d'invitation en direction des élèves de Monnet-la-ville

Ce courrier donnait les principes d'un parcours d'orientation et recommandait un certain nombre d'activités à mettre en œuvre, dans les deux mois précédant la visite : lecture de plan, découverte de son propre village...

TROISIÈME PHASE : RÉALISATION

Pendant que les élèves de Monnet-la-ville réalisaient le parcours d'orientation, les élèves de Cize, placés à des points stratégiques, remplissaient les grilles d'observation qu'ils avaient élaborées.



QUATRIÈME PHASE : ÉVALUATION

Cette expérience a été très riche au plan du contact entre les deux classes.

Au plan de la sécurité, elle a notamment montré que l'on a tendance à être beaucoup plus vigilant en milieu inconnu (les élèves de Monnet-la-ville) qu'en milieu connu (les élèves de Cize, dans leur environnement familial, oubliaient souvent les consignes qu'ils avaient préconisées pour leurs camarades).



Réaménagement d'une sortie d'école : un véritable partenariat

OBJECTIFS DE FORMATION

Cycle 1,2 et 3

Vivre dans un espace complexe

RÉFÉRENCES AUX PROGRAMMES

Cycle 2

MAÎTRISE DU LANGAGE ET DE LA LANGUE FRANÇAISE

- Exposer son point de vue et ses réactions dans un dialogue ou un débat en restant dans les propos de l'échange.

E.P.S - COMPÉTENCE GÉNÉRALE

- Construire un projet d'action...

DECOUVRIR LE MONDE

- Décrire oralement et localiser les différents éléments d'un espace organisé.
- Se repérer dans son environnement proche, s'orienter, se déplacer.
- Repérer les éléments étudiés sur des photographies, prises de différents points de vue sur des plans.

Cycle 3

MAÎTRISE DU LANGAGE ET DE LA LANGUE FRANÇAISE

- Participer à un débat
- Avec l'aide du maître, rédiger des règles de vie

GÉOGRAPHIE

- Mettre en relation des cartes à différentes échelles pour localiser un phénomène.
- Situer le lieu où se trouve l'école dans l'espace local et régional.

ÉDUCATION CIVIQUE

- Avoir compris et retenu quelles sont les libertés individuelles qui sont permises par des contraintes de la vie collective.

MATHÉMATIQUES

- Utiliser un plan ou une carte pour situer un objet, anticiper ou réaliser un déplacement, évaluer une distance.

Face aux dangers inhérents à la sortie de l'école, la municipalité a proposé aux différents partenaires de réaménager les espaces d'accès à ce lieu public fréquenté de manière régulière par les élèves, les parents, les enseignants...

Les élèves ont participé à l'étude.

COMPTE RENDU D'UNE ACTION CONCERTÉE

Face aux dangers inhérents à la sortie de l'école Ferdinand Buisson de Thouars (79) (120 à 130 élèves sont concernés), la municipalité a proposé aux différents partenaires de réaménager les espaces d'accès à ce lieu public fréquenté de manière régulière par un grand nombre d'utilisateurs.

Plusieurs facteurs militaient en faveur de ce projet :

- Le danger auquel devaient s'exposer parents, élèves et enseignants, à une sortie d'école :
 - la proximité d'un carrefour où peu de places de parking étaient disponibles,
 - la visibilité souvent masquée par le stationnement difficile du car de ramassage scolaire,
 - l'absence d'un lieu où les parents puissent attendre, à pied, leurs enfants.
- La réfection de l'enceinte de l'école, qui était alors en mauvais état et devenait dangereuse.
- La possibilité pour la municipalité de restaurer des remparts de la ville ancienne, limitrophes de l'établissement scolaire. Cette restauration pouvait être conduite par l'intermédiaire d'un chantier d'insertion.

La chronologie des événements est la suivante :

- Depuis plusieurs années, le conseil d'école relayait une demande des enseignants et des parents auprès de la municipalité concernant des travaux à l'école.

- Il est décidé que les problèmes de sécurité seraient traités en même temps que la restauration des remparts.

- Une proposition est faite par un architecte et est transmise à l'équipe éducative. Il s'agit d'un avant-projet modifiable et devant être agréé par les Bâtiments de France.

- Les enseignants transmettent le projet aux enfants et conduisent avec eux une recherche permettant l'évolution du projet du point de vue de la sécurité, de l'utilisation et de l'esthétique.

- Le projet des élèves, accepté par le conseil d'école, est transmis en mairie pour obtention du permis de construire.

- Les constructions et aménagements étant faits, des règles de conduite et de comportement sont décidées et appliquées par les enseignants et les parents.

Les recherches menées par les enfants

Lister (par groupes, puis avec une synthèse par classe et sur l'ensemble de l'école) les dangers dus à la situation géographique de l'école :

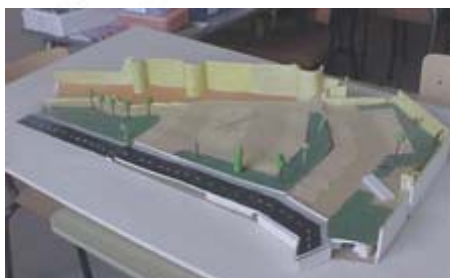
- une seule sortie sans parking suffisant ;
- obligation de traverser une rue au milieu d'un carrefour ;
- pas d'abri-bus ;
- pas de sas de sécurité pour l'attente des parents.

À partir du plan fourni par l'architecte, fabrication par les enfants de CM1 d'une maquette permettant à tout le monde une meilleure compréhension du projet.

APER

Savoirs et savoir-faire à acquérir Cycle 2 et 3

- Je vis dans un espace complexe : je sais identifier les dangers.



Rencontre avec l'architecte pour évaluer les possibilités techniques des différentes propositions faites.

Trois sorties :

- une sur la route, réservée au transport scolaire, avec un abri-bus ;
- une en direction de la vieille ville avec une issue à travers les remparts
- une en direction du parking prévu en bas de l'école avec un escalier et un sas suffisamment grand pour permettre une attente confortable (bancs, espaces verts).

ACTIVITÉS RÉALISÉES

Éducation civique

Rencontre avec les différents partenaires du projet : enseignants, parents, responsables municipaux, architecte, responsables et ouvriers du chantier d'insertion. Élaboration de questionnaires, débats, argumentation.

Mise en évidence des différentes responsabilités de chacun au niveau sécurité.

Élaboration et mise en place de règles de fonctionnement au sein de l'école pour améliorer la sécurité.

Mathématiques

Activités de mesures sur plan et en situation réelle. Travail sur les échelles de représentation.



Géographie

Lecture de plans, de cartes.
Orientation spatiale.

Éducation physique et sportive

Orientation pédestre pour le cycle 2.

Technologie

Construction d'une maquette pour une meilleure compréhension du projet et comme outil pédagogique.

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

- Pour quitter l'école, trois sorties sont possibles, chacune surveillée par un enseignant.
- Il n'est plus possible de rouler en vélo dans l'école pour aller jusqu'au parc. Il faut le tenir à la main.
- La sortie bus se fait avec attente dans l'abri-bus, intérieur à l'école.
- Les sorties à pied se font en franchissant les remparts pour la direction vieille ville ou bien par l'escalier pour rejoindre le parking. Dans les deux cas, les enfants attendent dans un sas aménagé.



- Les parents doivent obligatoirement garer leur véhicule et venir chercher leurs enfants à pied.
- Chaque enseignant est responsable, à tour de rôle, d'une des sorties. En cas de retard de plus de 15 minutes des parents, les enfants sont automatiquement confiés au personnel municipal de cantine ou de garderie.

ÉVALUATION

Malgré quelques récalcitrants, l'habitude de garer son véhicule a été prise. L'aspect convivial du sas de sortie est apprécié et la sécurité est nettement améliorée. Les enfants sont très respectueux des règles décidées. Ceux qui viennent à vélo ont d'eux-mêmes adopté le casque. Malheureusement, force est de constater qu'un effort supplémentaire serait nécessaire quant à l'installation des enfants à l'arrière du véhicule, à l'utilisation de sièges réhausseurs et de la ceinture de sécurité.



Les enfants partis depuis au collège, continuent à être en majorité, semble-t-il, respectueux des règles de sécurité liées aux établissements concernés.

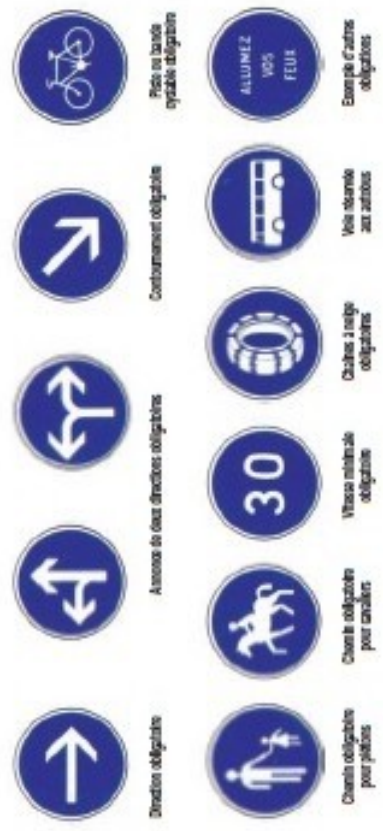
D'après un travail de
Philippe LEJEUNE, CPC
79100 Thouars

SIGNALISATION ROUTIÈRE

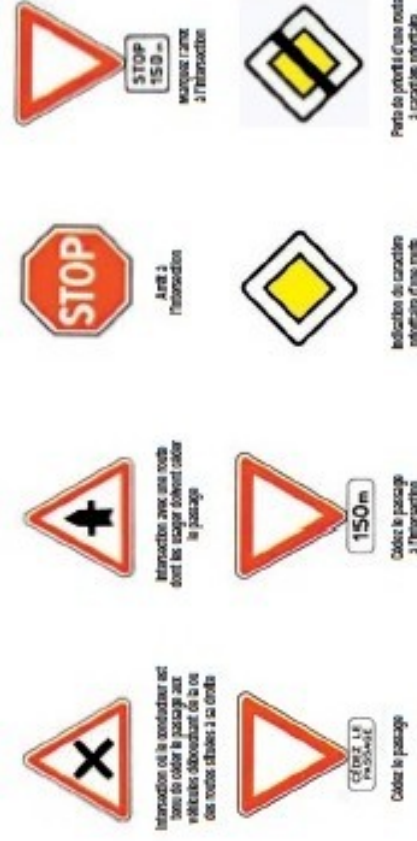
SIGNALISATION
DE DANGER



SIGNALISATION D'OBLIGATION



SIGNALISATION D'INTERSECTION ET DE PRIORITÉ



SIGNALISATION D'INTERDICTION



SIGNALISATION DE FIN D'OBLIGATION



Fin de mise à l'écart des véhicules de transport de personnes

Fin de piste cyclable

Fin de piste pour piétons

Fin de piste pour véhicules à moteur

Fin de piste pour véhicules à moteur

Fin de piste pour véhicules à moteur

SIGNALISATION DE FIN D'INTERDICTION



Fin de toutes les interdictions

Fin de limitation de vitesse

Fin d'interdiction de dépasser les poids lourds

Fin d'interdiction de dépasser les poids lourds

Fin d'interdiction de dépasser les poids lourds

SIGNALISATION LUMINEUSE

SIGNAUX LUMINEUX DE CIRCULATION



Signal à trois feux (standard)

Signal à trois feux avec fond bleu et flèche blanche

Signal à trois feux avec fond bleu et flèche blanche

FEUX D'EXPLOITATION PAR VOIE



Feu rouge

Feu vert

SIGNALISATION DE STATIONNEMENT INTERDIT OU RÉGLEMENTÉ



Stationnement interdit

Stationnement réglementé à alternance semi-convois

Arrêt interdit

Arrêt interdit

SIGNALISATION D'ENTRÉE ET DE SORTIE DE ZONE



Sortie de zone à stationnement interdit

Sortie de zone à stationnement interdit

SIGNALISATION D'INDICATION



Arrêt de tramway

Vitesse conseillée

Fin de vitesse conseillée

Quartier sans issue

Présélection d'un chemin sans issue

Arrêt d'autobus

Arrêt de tramway

Arrêt de tramway

Arrêt de tramway

Arrêt de tramway

Arrêt de tramway

Arrêt de tramway

Arrêt de tramway

Arrêt de tramway

Arrêt de tramway

Arrêt de tramway

Arrêt de tramway

Arrêt de tramway

Arrêt de tramway

Arrêt de tramway

Arrêt de tramway

Arrêt de tramway

Arrêt de tramway

Arrêt de tramway

Arrêt de tramway

Arrêt de tramway



Un déplacement "doux" vers l'école

Un programme européen (Provider) des modes de déplacement domicile-école est conduit dans de nombreuses régions en France. Il consiste, à l'instar du Canada, des USA, de l'Australie, à pratiquer l'accompagnement des enfants à l'école à pied, «PEDIBUS» ou en vélo «VELOBUS».



OBJECTIFS

Ces types de déplacements, qualifiés de déplacements «doux», améliorent la sécurité, mais aussi la santé et l'environnement. Diminuer la circulation automobile aux abords des écoles et venir à l'école à pied ou en vélo, c'est contribuer à :

- diminuer les risques d'accidents en supprimant les stationnements anarchiques ;
- diminuer la pollution ;
- éviter le gaspillage d'énergie et réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- permettre l'éducation précoce des enfants à une action concrète en faveur du développement durable ;
- éduquer enfants et adultes aux bons comportements de piéton ou de cycliste ;
- permettre aux enfants de pratiquer un exercice physique quotidien qui aide à lutter contre l'obésité ;
- retrouver la convivialité d'un cheminement collectif.



MÉTHODOLOGIE

Définition d'un plan de déplacements vers l'école

Un plan de déplacement «doux» est un outil qui permet :

- d'identifier les freins aux changements des habitudes ;
- d'étudier tout ce qui pourrait favoriser l'évolution des comportements ;
- de mettre en place des alternatives à la voiture en proposant les systèmes d'accompagnement collectifs les mieux adaptés à la situation locale.

Modalités de mise en œuvre

- Une première rencontre, à l'initiative de l'école ou de la municipalité, réunit les acteurs : enseignants, parents, élus, gestionnaires de voirie, associations de quartiers, de commerçants...
- Une répartition des tâches permet de recueillir des éléments d'informations indispensables : secteur géographique, nombre d'élèves, caractéristiques de l'infrastructure routière, circulation, qualité de l'air, accidentologie, cartographie, localisations des domiciles des élèves... Une partie de ces données peut d'ailleurs être recueillie par les enfants eux-mêmes.
- Réalisation d'une enquête sur les comportements de déplacements domicile - école. L'état des lieux obtenu permettra de mettre en évidence les points négatifs et les facteurs de risques et de mesurer ultérieurement les changements intervenus dans les comportements.
- Élaboration commune d'une proposition d'un plan de déplacements en y associant les élèves.
- Réunion générale des tous les acteurs : présentation des résultats de l'enquête et du plan de déplacements proposé.

Présentation d'un plan réalisé

Au groupe scolaire Champvert à Lyon 5e, cette démarche a abouti à la création de quatre «lignes d'autobus pédestre».

Il s'agit, pour des parents, d'accompagner à tour de rôle un groupe d'enfants, à pied, pour se rendre à l'école. Des lignes, des arrêts, des horaires, des conducteurs sont ainsi créés... tout comme un bus, mais sans moteur !...

Un parent coordinateur organise le fonctionnement, les horaires, l'inscription des enfants, le planning. Chaque ligne réunit de 13 à 22 enfants.

Un tiers des enfants qui ont rejoint le pédibus venait habituellement en voiture.

Après deux semaines expérimentales organisées en juin 2002, l'initiative a été pérennisée en 2002-2003 et se poursuit.

Les enfants apprécient de venir à l'école à pied avec leurs copains. Ils arrivent plus décontractés à l'école et les parents montrent moins de stress.

Plus de cent établissements scolaires se sont engagés dans un tel programme en 2002 - 2003 en créant leur propre plan de déplacements.

AIDE À LA MISE EN ŒUVRE

Des associations comme Prévention-MAIF, la Prévention Routière, mais aussi les communes, peuvent aider les écoles à mettre en place de tels plans de déplacements.

Des outils d'aide à la mise en œuvre sont également disponibles sur le site : www.allerverslecole.net



Ces dernières années, 4 enfants ont été renversés sur le boulevard

OBJECTIFS DE FORMATION

Cycle 1

- Se déplacer sur le trottoir

Cycle 2

- Se déplacer sur le trottoir seul, à plusieurs ou en groupe classe
- Traverser une chaussée
- Vivre dans un espace complexe : s'approprier un itinéraire familial

RÉFÉRENCES AUX PROGRAMMES

Cycle 1

LE LANGAGE AU COEUR DES APPRENTISSAGES

- Savoir à quoi sert un panneau urbain

AGIR ET S'EXPRIMER AVEC SON CORPS

- Découvrir et explorer des espaces proches et progressivement plus lointains
- L'enfant apprend peu à peu à prendre des risques mesurés tout en étant attentif à la sécurité, que ce soit la sienne ou celle des autres

DÉCOUVRIR LE MONDE

- Prendre en compte les risques de la rue
- Repérer une situation inhabituelle ou de danger
- Repérer des objets ou des déplacements dans l'espace par rapport à soi

Cycle 2

MAÎTRISE DU LANGAGE ET DE LA LANGUE FRANÇAISE

- Exposer son point de vue et ses réactions dans un dialogue ou un débat en restant dans les propos de l'échange

VIVRE ENSEMBLE

- Dépasser l'horizon de l'école
- Une attention toute particulière doit être apportée aux premières règles de sécurité routière...

DÉCOUVRIR LE MONDE

- Se repérer dans son environnement proche, s'orienter, se déplacer

EPS

- S'engager lucidement dans l'action

Dans ce quartier de Soissons réputé dangereux pour son environnement routier, situé en ZEP, de nombreux élèves se rendent seuls à l'école, à pied, par le boulevard de liaison.

Ces dernières années, quatre enfants ont été renversés par des voitures : un enfant est décédé.

Ces événements dramatiques ont amené l'équipe pédagogique de l'école à mettre en place un projet de sécurité routière en faveur des élèves piétons. La police nationale a apporté son soutien à cette action.

APER

Savoirs et savoir-faire à acquérir

- Dans la rue, je sais regarder
- Je reconnais et je nomme les différents espaces, les véhicules et les usagers
- Je sais marcher sur le trottoir accompagné
- Je sais traverser en donnant la main
- Je sais traverser une chaussée, seul
- Je sais traverser à un carrefour
- Je sais traverser à un rond-point
- Je sais identifier les dangers
- Je connais les règles du Code de la route

Un trajet habituel, des allers et retours quotidiens ne signifient pas, pour les enfants, une appropriation réelle de l'itinéraire et des déplacements maîtrisés.

PRÉPARATION DE LA SORTIE

- L'itinéraire est défini à partir d'un plan du quartier : lecture, repérage du trajet, calcul de la durée approximative du parcours.
- Les enfants notent les différents noms des rues à emprunter, dans l'ordre chronologique. Ils prévoient de prendre des photos.





DÉROULEMENT

Traverser un boulevard à un passage pour piétons

Les enfants traversent le boulevard deux par deux, en empruntant le passage pour piétons avec feux tricolores et appel piétons. L'enseignant les amène, au préalable, à oraliser sur la conduite à tenir. Malgré le «petit bonhomme vert», il est important de regarder à gauche et à droite avant de traverser !

Traverser une rue sans passage pour piétons

Sur le parcours, les enfants doivent, par groupe de deux, franchir une rue sans passage pour piétons. On discute afin de choisir le site le mieux adapté pour effectuer cette manœuvre avec un maximum de sécurité. Cet échange est d'autant plus important que nous savons que la plupart des enfants de cette classe empruntent, seuls, cet itinéraire chaque jour.

Marcher sur un trottoir étroit

Les élèves marchent sur un trottoir étroit où chacun doit s'écarter pour laisser passer un autre usager, voire une maman avec une poussette. Même en groupe, il est important de respecter autrui.

Traverser un rond-point

Les enfants doivent traverser un rond - point, sans feux tricolores, avec un trafic routier important. Ils empruntent les passages pour piétons deux par deux, en respectant les règles de sécurité.

Différencier espaces de jeu et espaces de circulation

La classe arrive dans le quartier d'habitation des enfants, situé à environ 300 mètres de l'école. L'identification des lieux de jeu, en opposition aux lieux de circulation, n'est pas toujours facile à établir : rues et ruelles se croisent, sans passages pour piétons ; automobilistes, motocyclistes et cyclomotoristes surgissent plus ou moins rapidement !



Avant de traverser, chacun doit réfléchir et adopter la bonne conduite.

Recenser et mémoriser les endroits dangereux

De retour à l'école, les enfants dressent le constat qu'ils n'ont jamais réfléchi aux dangers de ces déplacements habituels.

Ils recensent des endroits dangereux découverts dans le quartier et mettent en évidence, pour chaque situation, la conduite à adopter.

Le dialogue établi entre les élèves, l'enseignante et les policiers trouvera des résonances dans l'attitude que les élèves adopteront à l'avenir.

PROLONGEMENTS

- Exploitation des photographies prises lors de la sortie.
- Exposition destinée aux autres classes de l'école et aux parents d'élèves.

*D'après un travail réalisé
à l'école du Tour de Ville à Soissons,
classes d'Alix Gomot et
Elisabeth Artoux-Fontaine
ecole.tourdeville.soissons@ac-amiens.fr*



Un fil d'Ariane pour se préparer à sortir...

OBJECTIFS DE FORMATION

Cycle 1

- Se déplacer sur le trottoir

Cycle 2

- Se déplacer sur le trottoir seul

RÉFÉRENCES AUX PROGRAMMES

Cycle 1

LE LANGAGE AU COEUR DES APPRENTISSAGES

- Se repérer dans l'espace et décrire des objets ordonnés

AGIR ET S'EXPRIMER AVEC SON CORPS

- Prendre des repères dans l'espace

DÉCOUVRIR LE MONDE

- La construction de l'espace propre suppose une manipulation aisée du langage qui permet d'y situer les objets et les personnes ainsi que leurs déplacements
- Décrire et représenter simplement l'environnement proche

Cycle 2

MAÎTRISE DU LANGAGE ET DE LA LANGUE FRANÇAISE

- Exposer son point de vue et ses réactions dans un dialogue ou un débat en restant dans les propos de l'échange

MATHÉMATIQUES

- Situer un objet, une personne par rapport à soi ou par rapport à une autre personne ou à un autre objet
- Connaître et utiliser le vocabulaire lié aux positions relatives d'objets ou à la description de déplacements

- Situer des objets d'un espace réel sur une maquette ou un plan

DÉCOUVRIR LE MONDE

- Décrire oralement et localiser les différents éléments d'un espace organisé

EPS

- Prendre des repères dans l'environnement pour réussir leurs actions

Trois séances sont proposées aux élèves de cycle 1 et 2, pour les préparer à sortir dans le quartier. Ce travail a lieu dans la salle d'évolution de l'école. Il a trois axes fondamentaux : le corps comme référentiel de base pour le repérage ; les perceptions de l'espace ; la perception des objets dans l'espace.

APER

Savoirs et savoir-faire à acquérir

- Je sais me déplacer à pied dans mon quartier ou mon village
- Je connais la signification de la signalisation

- Des pelotes de laine de différentes couleurs.
- Des feuilles de papier sur lesquelles est représenté le dispositif.

Déroulement

L'enseignant installe des tapis dans la cour ou la salle d'EPS. L'espace entre les tapis matérialise les zones de circulation. Plus le nombre de tapis est important, plus le circuit devient complexe. On pourra imaginer ce travail avec neuf tapis en moyenne section maternelle, avec seize ou vingt en fin de cycle 2. Devant ces tapis, une ligne d'observation sur laquelle se positionnent les enfants est tracée.

Un élève auquel on a fixé, à la cheville, une pelote de laine, effectue un parcours simple avec 2 changements de direction.

À l'issue du parcours de

SÉANCE 1 : DE L'ESPACE RÉEL À L'ESPACE REPRÉSENTÉ (ET INVERSEMENT)

Cycles 1 et 2

Matériel

- 9 à 20 tapis ou matelas, en fonction du niveau de la classe.





l'élève, le fil est coupé en ne laissant donc que la trace du fil. Les élèves observateurs sont invités à refaire le parcours plusieurs fois puis, à le décrire avec leurs mots. L'adulte introduit peu à peu le vocabulaire adéquat : avancer, tourner à droite, tourner à gauche, prendre la première allée, la seconde allée, passer entre... Un autre élève propose un nouveau parcours avec une trace de couleur différente. La même démarche est mise en place. Les enfants vont, sur la feuille, dessiner le parcours proposé. Inversement, l'enseignant distribue aux enfants un plan d'ensemble sur lequel le dispositif est représenté avec le parcours à effectuer (une croix peut, par exemple, signaler un objet caché sous un des tapis).



SÉANCE 2 : LE CORPS COMME RÉFÉRENTIEL DE BASE POUR LE REPÉRAGE

Cycle 2

Déroulement

À partir d'une installation identique, le maître distribue à chaque élève placé sur une ligne de départ déterminée auparavant (4 élèves au maximum) le plan de l'itinéraire à suivre à pied pour retrouver son étiquette —prénom indiquée par une croix sur le plan.

Confrontés à cette situation-problème, de nombreux enfants ont tendance à conserver le plan face à eux après avoir tourné, ils se «perdent» alors en cours de cheminement.



Dans l'échange, le maître relève cette difficulté et recherche, avec les enfants, des solutions, par exemple : disposer une bande de couleur différente sur les quatre murs de la salle d'évolution, pour rappeler le système invariant lié au corps «devant, derrière, à droite, à gauche». On approche ainsi la notion des quatre points cardinaux.

Évaluation

Si l'élève découvre son prénom, il sait, par auto-évaluation, que son trajet est exact. Lorsque le point d'arrivée est faux, il doit recommencer son parcours. Ne pas hésiter, bien entendu, à apporter une aide adaptée à un enfant qui se trouverait plusieurs fois en situation d'échec.

SÉANCE 3 : LA PERCEPTION DES OBJETS DANS L'ESPACE

Cycle 2

Déroulement

À partir d'une installation identique, l'enseignant dispose plusieurs panneaux «sens interdit», «interdit de tourner à gauche», « interdit de

tourner à droite» dont la signification aura été abordée. Il détermine un point de départ et un point d'arrivée. Le parcours ressemble alors à un labyrinthe et l'enseignant donne la consigne suivante : «Tu dois atteindre le point d'arrivée en respectant les panneaux de signalisation».

Les élèves peuvent choisir de se déplacer à pied, en tricycle ou à bicyclette.

Évaluation

Des enfants, placés autour du circuit, seront chargés de constater une éventuelle erreur des élèves effectuant leur trajet.



Prolongement

L'enseignant peut également, à partir d'un tel circuit, proposer aux enfants de travailler sur le plan. Il distribue alors à chacun le plan où sont représentés les panneaux dans leur position exacte, correspondant à la signalisation du circuit réel. L'enfant doit tracer au préalable un itinéraire correct, sans infraction au Code de la route et le réaliser physiquement par la suite.

SÉANCE 4 : UNE SORTIE À PIED

Voir la fiche « Une sortie piéton en ville » pages 38-39.

*D'après un travail réalisé
à l'école maternelle du Centre de Soissons,
classes de Françoise Julien et Martine Maire
ecole.mat.centre.soissons@ac-amiens.fr*



Soyons prudents sur le trottoir

OBJECTIFS DE FORMATION

Cycle 1

- Se déplacer sur le trottoir

Cycle 2

- Se déplacer sur le trottoir seul, à plusieurs ou en groupe classe

RÉFÉRENCES AUX PROGRAMMES

Cycle 1

LE LANGAGE AU COEUR DES APPRENTISSAGES

- Savoir à quoi sert un panneau urbain...

AGIR ET S'EXPRIMER AVEC SON CORPS

- L'enfant apprend peu à peu à prendre des risques mesurés, tout en étant attentif à la sécurité, que ce soit la sienne ou celle des autres

- Prendre des repères dans l'espace et le temps

DÉCOUVRIR LE MONDE

- Prendre en compte les risques de la rue (piétons et véhicules) ainsi que ceux de l'environnement familial proche (objets et comportements dangereux...)

Cycle 2

MAÎTRISE DU LANGAGE ET DE LA LANGUE FRANÇAISE

- Exposer son point de vue et ses réactions dans un dialogue ou un débat en restant dans les propos de l'échange

DÉCOUVRIR LE MONDE

- Quelques caractéristiques de son environnement proche

EPS

- S'engager lucidement dans l'action

APER

Savoirs et savoir-faire à acquérir

Je me déplace sur le trottoir

- Dans la rue, je sais regarder
- Je reconnais et je nomme les différents espaces, les véhicules et les usagers

Deux écoles maternelles ont la même école élémentaire de rattachement.

Les enseignantes de grande section font un constat commun : les trottoirs empruntés par les enfants présentent des dangers ou des « pièges » à déjouer. Elles décident de travailler ensemble pour sensibiliser et éduquer les élèves aux « dangers » de cet espace de circulation.

En raison de l'environnement spécifique de chaque école, les enseignantes ont conduit ce projet de façon différente.

ÉVOLUTION DU PROJET À L'ÉCOLE MATERNELLE YSER DE REIMS (MOYENS/GRANDS)

Celle-ci est située au sein d'un quartier de maisons jumelées locatives. Les rues sont étroites, les parkings rares,...

Séance 1

Promenade dans le quartier

Au cours d'une promenade dans le quartier, les élèves ont pour consigne de « repérer tout ce qui peut être dangereux ou gênant pour le piéton qui utilise le trottoir ».

Durant ce trajet, les élèves s'arrêtent à chaque obstacle remarqué, cherchent s'il peut représenter un danger et le photographient.

C'est l'occasion d'engager un dialogue propice à l'utilisation du vocabulaire suivant : piéton, chaussée, trottoir, rue, panneaux, passage pour piétons,...

Séance 2

Synthèse en classe, principalement axée sur le langage

- Sans support visuel, se souvenir des dangers et les évoquer.
- À partir des photos prises lors de la sortie, remettre en ordre chronologique les photos selon le circuit parcouru.
- Mettre en évidence une « problématique » : « Comment

nos informations aux élèves de l'autre classe ? » ; rechercher différentes solutions et échanger.

- Réaliser, lors de la prochaine séance, un plan sur de grandes feuilles de kraft posées au sol dans la salle d'éducation physique.

Séance 3

Du plan à la maquette



Les enfants réalisent le plan en représentant les rues. Ils matérialisent les trottoirs avec des bandes de papier et les bâtiments les plus significatifs du quartier avec des boîtes cartonnées.

Ensuite, les photographies d'obstacles sont progressivement placées.

Les élèves effectuent un parcours en se déplaçant sur cette maquette. Quand l'obstacle est bien repéré et le danger qu'il représente bien géré, le groupe classe positionne à cet endroit une vignette « visage souriant ».



Séance 4 De la maquette au jeu de l'oie

Afin d'aider les élèves à intégrer les bons comportements, l'enseignante leur propose de faire déplacer des figurines sur cette maquette. Ces déplacements amènent les enfants à imaginer un jeu du type «jeu de l'oie».

Pour le réaliser, les élèves :

- dégagent oralement les principes du jeu de l'oie (ex : des règles de jeu à respecter, des cases à parcourir, des points à gagner, un dé à jouer à utiliser...) ;
- proposent d'adapter le jeu en y intégrant les dangers de la rue.

Pour ce faire, la maquette est transformée : les bandes de papier matérialisant les trottoirs sont graduées afin de réaliser des cases. Des figurines servent de pions.



Un ou deux dés sont utilisés (ils peuvent être fabriqués au cours d'une séance de mathématiques). Quand son personnage s'arrête sur une case «danger» repérée par une photo, l'élève explique le comportement qu'il doit avoir et il rejoue. À défaut d'une explication satisfaisante, le groupe aide l'élève à trouver la réponse mais celui-ci passe son tour.

Les élèves jouent dans un premier temps en groupe classe, puis de façon autonome lors de l'accueil par exemple.



Le jeu est prêté à d'autres classes de l'école ou du quartier. Ses règles sont écrites et / ou enregistrées sur cassette audio par les enfants.

ÉVOLUTION DU PROJET À L'ÉCOLE MATERNELLE POMMERY DE REIMS (GRANDS)

Cette école est située au sein d'un quartier urbain (maisons jumelées, bâtiments,...).

Le groupe scolaire fait partie d'un pâté de maisons entouré d'un boulevard, d'une avenue, et de deux rues moins passantes.

Séance 1 Promenade dans le quartier

Voir séance 1 du projet de l'école maternelle Yser.

Séance 2 Réalisation d'un support mémoire pour la classe

Dans un premier temps, la maîtresse procède à un rappel de la sortie sous la forme d'échanges oraux avec les enfants.

Elle distribue les photographies des obstacles prises lors de la sortie et elle demande aux enfants de classer les obstacles par rue. On obtient ainsi quatre ensembles de photos.

Après discussion, la classe décide de réaliser une affiche par rue pour répertorier les dangers rencontrés dans chacune d'elles.

Séance 3 Réalisation d'un support d'information pour l'école

Par souci de communication, il est décidé de coller ces quatre affiches sur un cube figurant le pâté de maison.

Cet ensemble sera présenté aux parents et aux autres classes.



*D'après un travail réalisé dans l'école maternelle Yser, classe d'Agnès Mathieu, et l'école maternelle Pommery, classe de Françoise Philippe
ce.0510082M@ac-reims.fr
ce.0510550W@ac-reims.fr*



Transport scolaire : quand les plus grands parrainent les petits

OBJECTIFS DE FORMATION

● Cycle 2

- Connaître et respecter les règles à observer en tant que passagers de transports scolaires.

● Cycle 3

- Guider une personne dans son déplacement.

RÉFÉRENCES AUX PROGRAMMES

● Cycle 1

AGIR ET S'EXPRIMER AVEC SON CORPS

- Se conduire dans le groupe en fonction de règles.

DECOUVRIR LE MONDE

- Prendre en compte les risques de la rue.

● Cycle 2

MAITRISE DU LANGAGE ET DE LA LANGUE FRANÇAISE

- Exposer son point de vue et ses réactions dans un dialogue ou un débat en restant dans les propos de l'échange.

VIVRE ENSEMBLE

- Commencer à se sentir responsable

EPS - COMPÉTENCE GÉNÉRALE

- Construire un projet d'action...
- Appliquer les règles de la vie collective

● Cycle 3

MAITRISE DU LANGAGE ET DE LA LANGUE FRANÇAISE

- Participer à un débat
- Avec l'aide du maître, rédiger des règles de vie

EDUCATION CIVIQUE

Avoir compris et retenu quelles sont les libertés individuelles qui sont permises par des contraintes de la vie collective

EPS - COMPÉTENCES GÉNÉRALES

- S'engager lucidement dans l'action.
- Mesurer et apprécier les effets de l'activité.

Le déplacement domicile – école, quel que soit son mode, ne relève pas de la responsabilité de l'école. Cependant, l'éducation à la sécurité routière prépare l'enfant à réfléchir aux risques encourus et le prépare à devenir un usager autonome, prudent et responsable.

Ste-Agnès est un petit village bordé par la RN 83 (axe routier Besançon-Lyon) à 20 km environ de Lons-le-Saunier dans le Jura. Depuis plusieurs années, son école et celle de deux autres villages voisins, Grusse et Vincelles, sont réunies au sein d'un RPI (regroupement pédagogique intercommunal) constitué de trois classes : l'une, la classe maternelle, située à Vincelles, les deux autres dans des bâtiments distincts à Ste-Agnès.

Les enfants de ce RPI sont transportés quatre fois par jour par bus.

APER

Savoirs et savoir-faire à acquérir

● Cycle 1

- Je ne gêne pas le conducteur

● Cycle 2

- Je respecte les consignes dans le transport scolaire.

● Cycle 3

- J'adopte l'attitude qui convient dans la zone d'attente.

ACTIONS ENVISAGÉES

Au niveau de l'association locale de parents, une proposition de parrainage entre enfants est suggérée.

Au niveau de l'école, une réflexion est engagée : c'est le travail décrit ci-après.

DÉROULEMENT DES ACTIVITÉS

Séance 1

Production écrite

sous forme de textes et de dessins.

Le transport en bus est un sujet de conversation très fréquent chez les enfants qui en rapportent régulièrement les dysfonctionnements.

Le maître invite alors ses élèves à confier par écrit leurs peurs et les

raisons de ces peurs, à relater les situations violentes auxquelles ils ont assisté mais aussi les actes et les attitudes dont ils sont éventuellement les auteurs.

Séance 2

Synthèse des productions

Les productions des enfants sont ensuite confrontées collectivement.

Un classement est effectué à partir des trois critères suivants :

- J'ai peur quand...
- Il est interdit de...
- Il est dangereux de...

Séance 3

Inventaire des savoirs à acquérir

Il est alors nécessaire d'identifier de façon très précise les règles à suivre lors d'un déplacement en bus et de les classer : attitudes à adopter lors de la montée dans le bus, lors de la descente du bus, à l'intérieur du bus (pendant le trajet) :

- monter et descendre dans le calme ;
- ne monter qu'à l'arrêt complet du bus ;
- attendre son tour pour descendre ;
- attendre le départ du bus avant de traverser ;
- rester assis ;
- ne pas quitter sa place ;
- etc.

Séance 4

Réalisation d'une plaquette

Onze points importants, « Les onze règles de bonne conduite de l'élève dans le bus », sont ainsi retenus et rédigés sous forme d'un code.

Chaque élève de la classe s'engage alors à le respecter en le signant.

Le document est ainsi consigné dans le cahier de liaison et transmis aux familles pour information.

Séance 5

« Réunion-rencontre »

Suite à la suggestion émanant de l'association locale des parents d'élèves du RPI, le parrainage d'un petit par un grand est envisagé. Le projet de la classe est alors transmis à l'ensemble des collègues du RPI. Une rencontre réunissant enseignants, élèves, parents d'élèves, président de l'association de parents d'élèves et maires des communes est alors organisée.

L'idée entraîne immédiatement l'adhésion des élèves. Les grands qui, la plupart du temps, n'arrivent pas à faire entendre raison aux plus petits (ces derniers ont tendance à chahuter, parfois de façon dangereuse), ont le sentiment que leur autorité va se trouver confortée et qu'ils pourront ainsi s'occuper plus efficacement des petits. Ils ont simplement demandé de ne pas parrainer leur petit frère ou leur petite sœur.

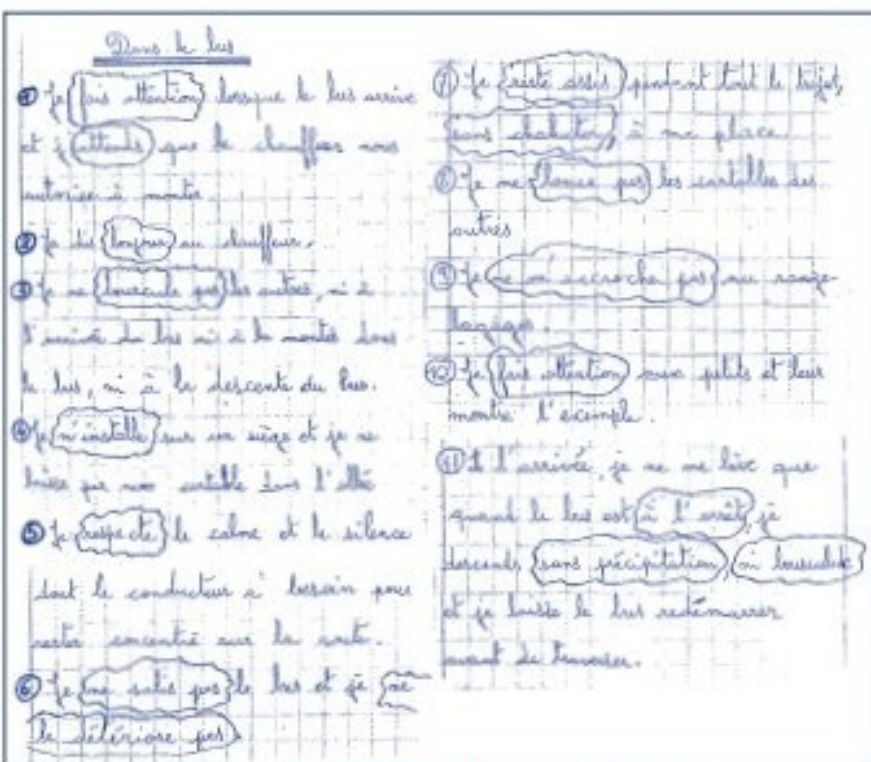
Le conseil d'école a donné l'aval à cette action et c'est à la rentrée des vacances de printemps, au cours d'une séance « solennelle » en présence de la presse, que chaque grand a remis au plus petit le code de bonne conduite.

- qu'ils s'engagent de façon réfléchie en signant le code qu'ils ont eux-mêmes élaboré.

L'implication des partenaires de l'école (parents, association de parents du RPI, élus locaux) dans ce projet donne un retentissement et un poids plus grand à la réflexion des enfants et contribue à ouvrir l'école sur le monde réel.

Une évaluation de ce travail sera par ailleurs conduite à l'occasion du voyage scolaire qui s'effectuera par bus et par train.

D'après un travail de
Didier LAMBOLEZ, professeur des écoles
École primaire, 39190 Ste Agnès
et Françoise DUBOIS, professeur des écoles,
39000 Lons-le-Saunier



ÉVALUATION DU PROJET

L'origine de ce travail repose sur une véritable situation-problème posée aux enfants dans leur quotidien, ce qui a permis :

- que soit retenu spontanément leur intérêt,
- qu'ils s'approprient véritablement ce projet,



Être vu...

OBJECTIFS DE FORMATION

● Cycle 1

- Se déplacer sur le trottoir
- Vivre dans un espace complexe

● Cycle 2

- Vivre dans un espace complexe
- Utiliser des équipements de protection

● Cycle 3

- Vivre dans un espace complexe
- Connaître quelques règles du Code de la route et les respecter

RÉFÉRENCES AUX PROGRAMMES

● Cycle 1

DÉCOUVRIR LE MONDE

- Distinguer des réalités différentes... les décrire grâce au langage
- Prendre en compte les risques de la rue

● Cycle 2

DÉCOUVRIR LE MONDE

- ...la découverte de quelques objets, de leurs usages et de leur maniement, les règles de sécurité qu'ils impliquent

● Cycle 3

EPS

- Adapter ses déplacements dans différents environnements

APER

Savoirs et savoir-faire à acquérir

● Cycle 1

- Dans la rue, je sais regarder
- Je sais identifier les dangers dans un environnement proche
- Je demande et j'utilise les équipements de protection

● Cycle 2

- Je sais identifier les dangers dans un environnement proche
- Je connais les règles du Code de la route

● Cycle 3

- Je sais identifier les dangers dans un environnement proche
- Je connais les règles du Code de la route

En hiver, il fait nuit à la sortie de l'école. Même en ville, les conditions d'éclairage sont parfois médiocres et ne permettent pas toujours aux automobilistes de voir les enfants piétons ou cyclistes. Il est bon que l'enfant apprenne, dès son plus jeune âge, à faire la différence entre voir et être vu, et à s'assurer qu'il est « bien vu » dans des conditions d'éclairage moindres qu'en plein jour ou par beau temps. Certaines écoles ont mis en place, à l'entrée de l'hiver, des ateliers qui permettent aux familles de s'impliquer dans un projet en participant très activement à l'amélioration de la sécurité de leurs enfants, qu'ils se déplacent accompagnés pour se rendre à l'école maternelle ou éventuellement seuls pour se rendre à l'école élémentaire. C'était le cas à l'école maternelle Condé à Lyon, ou encore dans la commune de Castelnau-le-Lez, dans l'Hérault.

DÉROULEMENT

Séquence 1

Objectif

Permettre aux élèves de construire la notion de contraste en prenant conscience que les couleurs foncées sont peu visibles dans un environnement sombre et qu'il en est de même pour les couleurs claires dans un environnement lumineux.

Déroulement

Les enfants travaillent en petits groupes.

Première séance

En arts plastiques, travailler sur la notion de contrastes à partir d'œuvres de divers peintres sélectionnées à cet effet ; proposer aux élèves des reproductions pour identifier :

- des couleurs fondues (impressionnisme, pointillisme...) ;
- des couleurs contrastées (Soulages, Mitchell...) ;
- des couleurs pures (Mondrian, Miro...) ;
- des couleurs cernées (Léger, Dubuffet...)...

Demander de regarder les reproductions de près, et, de loin, de repérer ce qui reste visible. Élucider avec les élèves les constats réalisés.





D'après un travail réalisé à l'école Condé de Lyon, classe de Françoise Brun, et avec tous les enseignants et les élèves de cycle 3 de Castelnaud-le-Lès (Hérault)

Seconde séance

Faire réaliser une production graphique en laissant aux élèves la possibilité de choisir un fond et un outil scripteur clair ou foncé.

Présenter les dessins à la classe et repérer ceux qui sont le plus lisibles. Faire justifier les choix. Cette phase d'observation et d'échanges permet de mettre en évidence des contrastes insuffisants qui obligent les enfants à venir voir de plus près certaines productions.

En liaison avec le travail réalisé lors de la première séance, faire élucider la notion de contraste et l'application qu'elle trouve dans le domaine de la sécurité routière : panneaux de signalisation, importance d'être visible lors de déplacement à pied.

Troisième séance

Pour se protéger, il faut s'assurer d'être vu par les autres usagers de la route d'où la nécessité de porter des vêtements ou des éléments sur ses vêtements, bien visibles dans la nuit, la pénombre, particulièrement l'hiver. Ces éléments permettent de signaler sa présence aux autres.

Vérifier cette hypothèse avec les élèves à partir des vêtements qu'ils portent. Réunir anoraks, blousons, manteaux... et leur demander de trier ceux qui se voient bien dans la nuit et ceux qui se voient moins bien. On peut « faire le sombre » dans la salle pour se rapprocher des conditions d'éclairage de la nuit tombante.

En prenant appui sur les enseignements tirés des séances précédentes, rechercher avec les élèves des solutions pour être mieux vu lors de ses déplacements à pied. Diverses suggestions peuvent être faites, mais spontanément de nombreux enfants pensent aux bandes rétro-réfléchissantes que certains ont sur leur cartable ou leur baskets. L'enseignant leur en montre alors qui peuvent se coudre sur les vêtements ou d'autres supports*.

Les enfants sont tout de suite d'accord pour réaliser l'opération, mais imaginent aussi que « ça doit être drôlement difficile à coudre !... ».



Séquence 2

Objectif

Impliquer les élèves dans la prise en charge de leur sécurité pour les amener à trouver le moyen de se rendre bien visibles pendant leur déplacement dans l'espace routier et associer les parents à cette démarche.

Déroulement

Première séance

Après avoir préalablement consulté leurs parents, les enfants choisissent :

- le support sur lequel les bandes rétro-réfléchissantes seront cousues : directement sur un vêtement ou sur un galon pouvant se fermer avec du velcro qui sera positionné autour du bras, de la jambe... ;
- la couleur des bandes rétro-réfléchissantes, mais aussi leur forme et leur emplacement.

Un travail en arts plastiques les aidera dans leur choix ; certains élèves préfèrent des signes discrets qui doivent demeurer bien visibles, tandis que d'autres peuvent souhaiter faire figurer

l'initiale de leur prénom dans le dos de leur vêtement, ou même un triangle, signe de danger.

Seconde séance

Les enseignants, les élèves et des parents volontaires se réunissent et un « atelier couture » est organisé. Pour les enfants de cycle 1 et 2, il faut prévoir au moins un adulte pour trois enfants ; ce nombre peut être inférieur en cycle 3 où les enfants peuvent prendre directement en charge une partie des travaux nécessaires pour positionner, maintenir et coudre les éléments rétro-réfléchissants préparés. Chaque enfant doit pouvoir visualiser tout de suite le résultat, dans une pièce où l'on a fait le noir complet. Il faut donc avoir une lampe de poche efficace qui soit susceptible d'avoir un éclairage proche de celui des phares d'une voiture.

*Pour se procurer des bandes rétro-réfléchissantes, on peut notamment s'adresser à : Institut pour la sécurité des enfants 3 rue du Général de Gaulle, 58140 Malestroit. institutsecuriteenfant@wanadoo.fr



Comprendre comment un accident arrive

Le groupe scolaire Grandclément, situé en plein centre de Vaulx-en-Velin (69) et près des commerces, est entouré de rues très passagères sur lesquelles circulent également les bus. Aux heures d'entrée et de sortie de l'école, les voitures stationnent en double-file, sur les trottoirs et sur les passages pour piétons.

De nombreux accidents ont eu lieu parmi la population scolaire. Il a donc été décidé de faire un travail préventif auprès des enfants et de sensibiliser les parents. Cette action figure au projet d'école, axé sur la citoyenneté, de ces deux écoles.

OBJECTIFS DE FORMATION

Cycle 3

- Vivre dans un espace complexe
- Connaître quelques règles du Code de la route
- Connaître et respecter les règles à observer en tant que passager de véhicules particuliers

RÉFÉRENCES AUX PROGRAMMES

Cycle 3

MAÎTRISE DU LANGAGE ET DE LA LANGUE FRANÇAISE

- Avec l'aide du maître rédiger des règles de vie
- Participer à un débat

ÉDUCATION CIVIQUE

Avoir compris et retenu :

- Quelles sont les libertés individuelles qui sont permises par des contraintes de la vie collective

DÉROULEMENT

L'action concerne 2 classes.

Séance 1

Chaque classe inventorie à partir de photos ou d'articles de presse différents accidents de la circulation.

Après mise en commun, une liste des facteurs d'accidents (vitesse, alcool, non-port de la ceinture, non-respect du Code de la route...) est élaborée.

Séance 2

Les deux classes ont alors pour objectif d'analyser les circonstances de ces accidents, d'en déterminer les facteurs et de rechercher les moyens de les éviter.

À l'issue de ce travail, les deux classes confrontent leurs analyses et présentent les résultats de leurs recherches aux autres classes du groupe scolaire (cycle 1 et 2).

Séance 3

Pour enrichir cette première étape, les élèves de cycle 3 procèdent à un inventaire des ressources disponibles (album, vidéos) et à l'identification des professionnels concernés (SAMU, pompiers, police, gendarmerie...).

Ils préparent une animation à partir de séquences vidéo à destination des cycles 1 et 2.

Séance 4

L'animation se fait autour du choix suivant :

- À l'attention des élèves de cycle 1 :
 - pour l'enfant passager d'automobile, «Léo et Margot» (Prévention MAIF) ;
 - pour l'enfant piéton, «Max dans la rue» (Ministère chargé des transports).

- À l'attention des élèves de cycle 2 :
 - pour l'enfant passager d'automobile, «Léo et Margot» (Prévention MAIF) ;
 - pour l'enfant piéton, «Au coin de la rue » (Prévention MAIF).

Séance 5

Le (ou les) professionnel qui a été retenu (cf. séance 3) est invité à intervenir au sein de la classe.

Séance 6

Les élèves sont amenés à élaborer une charte des comportements prudents des usagers de la route (piétons, passagers).

APER

Savoirs et savoir-faire à acquérir

Cycle 3

Piéton

- Je sais identifier les dangers
- Je connais les règles du Code de la route

Passager

- Je sais comment je dois être retenu
- Je connais le code du passager de véhicule particulier



PROLONGEMENTS

- Pour les élèves de cycle 3 :
 - élaboration d'un jeu de l'oie, comportant des questions relatives à la sécurité routière, qui fera l'objet d'un stand lors de la fête de l'école ;
 - recherche d'un slogan pour la réalisation d'un autocollant.
- Pour les cycles 1 et 2 :
 - création du logo pour l'autocollant.

Financés par la préfecture du Rhône dans le cadre du Plan départemental d'actions de sécurité routière, ces autocollants ont été distribués aux familles du groupe scolaire le jour de la fête de l'école.

D'après un travail réalisé dans l'école Grandclément de Vaulx-en-Velin, classes de Noëlle Baudino et Valéria Pagani



L'enfant devient un passager responsable

OBJECTIFS DE FORMATION

Cycle 1

L'ENFANT PASSAGER

- Monter et descendre d'un véhicule du côté approprié
- Utiliser un système de retenue adapté et justifier son usage

Cycle 2

CONNAITRE ET RESPECTER LES RÈGLES À OBSERVER EN TANT QUE PASSAGER D'AUTOMOBILE

RÉFÉRENCES AUX PROGRAMMES

Cycle 1

LE LANGAGE AU COEUR DES APPRENTISSAGES

- La maîtrise progressive d'un lexique de plus en plus précis et abondant

AGIR ET S'EXPRIMER AVEC SON CORPS

- Se conduire dans le groupe en fonction de règles (participer à des actions collectives, comprendre les règles, écouter et respecter les autres, coopérer)

DÉCOUVRIR LE MONDE

- Prendre en compte les risques de la rue (piétons et véhicules) ainsi que ceux de l'environnement familial proche (objets et comportements dangereux)

Cycle 2

MAÎTRISE DU LANGAGE ET DE LA LANGUE FRANÇAISE

- Exposer son point de vue et ses réactions dans un dialogue ou un débat en restant dans les propos de l'échange

VIVRE ENSEMBLE

- Que les règles acceptées permettent la liberté de chacun
- Respecter les adultes et leur obéir dans l'exercice normal de leurs diverses fonctions
- Quelques règles simples de sécurité routière

DÉCOUVRIR LE MONDE

- L'existence de règles de sécurité pour l'utilisation des objets

Dans ce quartier de Reims où les rues sont étroites et les parkings rares, les élèves arrivent à l'école à pied ou en voiture. C'est souvent dans la hâte que les conducteurs s'arrêtent pour déposer ou rechercher les enfants. La précipitation induit une prise de risque au niveau de la sortie du véhicule et de l'utilisation du système de retenue.

Apprendre à devenir un passager responsable implique la connaissance du statut et du rôle des différents occupants d'un véhicule, la prise de conscience de la réalité de certains dangers liés aux personnes et/ou aux véhicules et le respect des contraintes liées aux systèmes de protection.

APER

Savoirs et savoir-faire à acquérir

Passager

- Je sais monter et descendre d'un véhicule
- Je sais pourquoi je dois être retenu(e) (ceinture, siège)
- Je sais comment je dois être retenu(e)
- Je sais utiliser ma ceinture de sécurité

- la place de l'enfant à l'arrière ;
- le côté de la montée et de la descente du véhicule pour le conducteur, les passagers à l'avant, les passagers à l'arrière.

- De même, faire prendre conscience des attitudes et des comportements qui risquent de gêner le conducteur et sont sources de danger :
 - gesticulations ;
 - cris ;
 - exigences intempestives...

aux élèves de prendre conscience du statut différent des occupants d'un véhicule.

Puis, à partir d'un support tel que diapositives, affiches, livres... il fait émerger et utiliser le vocabulaire concernant les usagers d'un véhicule (le passager, le conducteur, le chauffeur...), le moyen de transport (voiture, bus, autocar...) et l'emplacement (à l'avant, à l'arrière...).

À partir du vécu relaté par les élèves, de l'observation et de l'analyse de photos ou de vidéos, établir un recensement des attitudes repérées.

Séance 2

La place et le comportement du «passager» et du «conducteur» dans une voiture

- Amener les élèves à bien identifier par référence aux règles de prudence et à la réglementation :
 - la place du conducteur ;

En déduire ceux à tenir en tant que passager.

Séance 3

Le système de retenue (sièges auto et ceintures de sécurité*)

À partir de tous types de sièges ou de photos apportés par les familles ou l'enseignant(e)... amener les élèves à préciser pour chacun leurs fonctions et leurs emplacements.



D'après un travail réalisé à l'école maternelle Yser de Reims, classe d'Agnès Mathieu



Une liste de sièges est constituée : chaise, tabouret, fauteuil, chaise haute, sièges autos divers...

Les trier et conserver ceux qui sont utilisés dans les voitures.

Des questions émergent : un siège auto, pour quoi ? Pour qui ?

Comment l'installer ?

Les élèves émettent des hypothèses.

L'observation de véhicules des parents ou de photos permet de vérifier que :

- les sièges se mettent à l'arrière sauf le siège « dos à la route » qui peut s'installer à l'avant ou à l'arrière
- ces sièges sont adaptés à la taille et au poids des enfants.

Séance 4

La ceinture de sécurité

• L'enseignant(e) pose une question : « que se passe-t-il quand papa ou maman freine très fort ? »

• Échanges entre enfants sur les sensations. Exemple : « je vais en avant » ; « j'entends du bruit » ; « je sens la ceinture » ; ...

• Les enfants débattent :

- sur le comportement des adultes et sur l'obligation de s'attacher, quelle que soit la longueur du trajet ;
- sur la notion de vitesse par rapport à un arrêt brutal.

• En éducation physique et sportive, des situations sont proposées pour amener les élèves à percevoir la difficulté de s'arrêter quand on va vite.

- **Exercice 1** : Les enfants se promènent librement dans la salle en marchant lentement. Consigne : « On s'arrête dès que je tape sur le tambourin ».

- **Exercice 2** : Même consigne en courant. Les enfants constatent qu'ils continuent malgré eux à faire quelques pas avant de s'immobiliser.

- **Exercice 3** : Les enfants courent. L'enseignante frotte le tambourin, stratégie qui permet à l'enfant de ralentir afin de maîtriser son arrêt.

Séance 5

Mettre sa ceinture seul

Quelques parents sont sollicités pour venir dans la cour de l'école avec leur véhicule. Les enfants sont invités à monter à la bonne place et à s'attacher.

Un véhicule pourra être équipé de sièges autos de types différents, laissant la possibilité à l'enfant de choisir celui qui correspond à sa taille.

Lors d'une réunion avec les parents d'élèves, ceux-ci seront informés du travail entrepris en classe sur l'obligation du port de la ceinture de la sécurité.

PROLONGEMENTS

Des dépliants concernant les systèmes de retenue pourront être demandés auprès des services de la Préfecture, étudiés et diffusés.

On peut proposer l'élaboration d'une charte de bonne conduite du passager ; un suivi de son respect pourra être effectué, durant l'année scolaire, avec les élèves.



Mon trajet domicile-école : l'affaire de tous

OBJECTIFS DE FORMATION

Cycle 2

- Se déplacer sur le trottoir seul
- Traverser une chaussée
- Vivre dans un espace complexe : s'approprier un itinéraire familier

Cycle 3

- Traverser seul à un carrefour avec ou sans feu

RÉFÉRENCES AUX PROGRAMMES

Cycle 2

MAÎTRISE DU LANGAGE ET DE LA LANGUE FRANÇAISE

- Exposer son point de vue et ses réactions dans un dialogue ou un débat en restant dans les propos de l'échange

VIVRE ENSEMBLE

- Commencer à se sentir responsable

DÉCOUVRIR LE MONDE

- Décrire oralement et localiser les différents éléments d'un espace organisé

- Repérer les éléments étudiés sur des photographies, prises de différents points de vue sur des plans
- Cette séquence a été l'occasion d'utiliser un appareil photo numérique, de traiter les photos sur informatique et ainsi de travailler des compétences inscrites dans le B2I.*

Cycle 3

GÉOGRAPHIE

- Réaliser un croquis spatial simple

MATHÉMATIQUES

- Utiliser un plan ou une carte pour situer un objet, anticiper ou réaliser un déplacement, évaluer une distance

«Une attention toute particulière doit être apportée aux premières règles de sécurité routière, non pas sous forme de connaissances abstraites, mais à partir de situations quotidiennes vécues par les enfants à la sortie de l'école ou pendant les trajets scolaires».

(Extrait des programmes de l'école primaire)

L'âge de 7 ans est un des pics en accidentologie chez l'enfant piéton. Il correspond à une prise d'autonomie plus grande et à la possibilité d'effectuer des déplacements seul de plus en plus fréquents.

Un apprentissage en situation réelle peut permettre de favoriser le développement des compétences nécessaires à l'enfant dans ces situations.

C'est dans ce cadre que deux classes, l'une de CE1 et l'autre de CM1, ont travaillé ensemble sur les trajets domicile-école.

DÉROULEMENT

Séance 1

Rédaction, par la classe de CM1, d'un questionnaire d'enquête à destination des parents des élèves de CE1.

Séance 2

Communication du questionnaire par les élèves du CM1 à ceux du CE1.

Discussions entre les deux classes et révision du questionnaire à partir des échanges.

Voir, encadré ci - dessous, le texte définitif du questionnaire :

Séance 3

En CM1, recueil de l'enquête, dépouillement, récapitulation et organisation des réponses lors d'un travail collectif.

Séance 4

Présentation des résultats à la classe de CE1.

L'enquête a porté sur 25 élèves. Elle montre que :

- 10 viennent seuls, depuis l'âge de 7 ans ;
- 15 sont accompagnés : 10 viennent en voiture, 5 à pied ;

Enquête pour les parents des élèves de CE1

1. À combien de kilomètres de l'école habitez-vous ?
2. Votre enfant vient-il à l'école seul ou accompagné ?
3. Comment accompagnez-vous votre enfant à l'école ?
 - à pied
 - en voiture
 - à vélo
 - en bus
4. Après avoir posé votre enfant, vous rendez-vous chez vous, au travail, ailleurs ?
5. Si vous venez en voiture, où vous gardez-vous ?
6. Pourquoi ne venez-vous pas à pied ?
7. Si votre enfant vient seul : depuis quel âge le fait-il ?
8. Sinon, pourquoi ne vient-il pas seul ?
9. Qu'est-ce qui pourrait changer vos habitudes de déplacement ?

APER

Savoirs et savoir-faire à acquérir

Cycle 2

- Je traverse une chaussée seul
- Je sais traverser un carrefour
- Je sais faire traverser une personne

Cycle 3

- Je vis dans un espace complexe
- Je sais identifier les dangers
- Je reconnais les espaces de jeux et les espaces de circulation
- Je sais me déplacer à pied dans mon village



- sur les 10 parents qui accompagnent leurs enfants en voiture, 9 vont ensuite directement au travail. Les parents qui accompagnent leurs enfants déclarent avoir peur de l'accident de la circulation et souhaiteraient davantage de sécurité (des agents aux traversées).

Discussion des résultats de l'enquête par petits groupes mixtes (CE-CM) de quartier, constitués selon le domicile des élèves.

La discussion entre enfants s'articule autour d'une double problématique :

- déplacements seuls/accompagnés ;
- déplacements à pied/en voiture avec leurs avantages et leurs inconvénients.

Séance 5

Recherche, par les classes de CE et de CM, de solutions pour améliorer la sécurité des déplacements à pied ; identification des difficultés liées :

- à l'environnement urbain (carrefours) ;
- au comportement des usagers (stationnement sauvage).

Rédaction d'un compte-rendu destiné aux parents.



Séance 6

Au cours d'une réunion, présentation du travail aux familles et projection de la cassette «Au coin de la rue... L'enfant piéton» de la Fondation MAIF.

Après discussion, la décision est prise d'effectuer en groupes, avec des parents, les déplacements «maison- école» à pied.

Séance 7

Réalisation des sorties en groupe avec les parents pour repérer les dangers sur le trajet et faire des photographies.

Au retour, un inventaire des dangers rencontrés est dressé.

Séance 8

À partir des photos, classement des dangers : obstacles sur le trottoir, voitures mal garées, difficultés liées à l'infrastructure...

Les trajets sont matérialisés sur un plan, et l'emplacement des photos localisé.

Chaque groupe présente son travail aux autres groupes.

Séance 9

Réalisation, par chaque enfant, d'un livret où sont mis en évidence les dangers liés à SON TRAJET, illustré par les photographies qu'il a prises et les conclusions tirées.

Ce livret est communiqué à la famille.

ÉVALUATION

Prévoir une nouvelle enquête pour observer les changements de comportement chez les enfants comme chez les adultes.

*D'après un travail réalisé à l'école
Grandclément de Vaulx-en-Velin,
classes de Noëllie Baudino et de Valéria Pagani*



La départementale coupe mon école en deux

OBJECTIFS DE FORMATION

Cycle 2

- Se déplacer seul, à plusieurs ou en groupe classe
- Traverser une chaussée :
 - sur un passage piétons, avec ou sans feu
 - en l'absence de passage piéton
- Vivre dans un espace complexe : s'approprier un itinéraire familial

Cycle 3

- Connaître quelques règles du Code de la route et les respecter

RÉFÉRENCES AUX PROGRAMMES

Cycle 2

MAÎTRISE DU LANGAGE ET DE LA LANGUE FRANÇAISE

- Exposer son point de vue et ses réactions dans un dialogue ou un débat en restant dans les propos de l'échange

DÉCOUVRIR LE MONDE

- Se repérer dans son environnement proche, s'orienter, se déplacer

Cycle 3

MAÎTRISE DU LANGAGE ET DE LA LANGUE FRANÇAISE

- Avec l'aide du maître, participer à un débat

ÉDUCATION CIVIQUE

- Avoir compris et retenu quelles sont les libertés individuelles qui sont permises par des contraintes de la vie collective

GÉOGRAPHIE

- Situer le lieu où se trouve l'école dans l'espace local et régional

MATHÉMATIQUES

- Utiliser un plan ou une carte pour situer un objet, anticiper ou réaliser un déplacement, évaluer une distance

EPS

- S'engager lucidement dans l'action

Le village de Longueval, dans l'Aisne, est traversé par une route départementale très fréquentée. L'école se divise en deux bâtiments séparés par cette même route. La sortie d'école s'effectue à cet endroit dans un virage dangereux, sans visibilité.

Dans ce contexte, il était donc indispensable d'éduquer les élèves aux risques de la circulation, d'autant que, dans le cadre des activités scolaires, les enfants doivent régulièrement se rendre au terrain de sport, à la salle polyvalente ou au restaurant scolaire.

APER

Savoirs et savoir-faire à acquérir

Cycle 2

- Dans la rue, je sais regarder
- Je sais marcher sur le trottoir non accompagné
- Je sais traverser à un carrefour
- Je sais identifier les dangers dans un environnement proche
- Je sais me déplacer à pieds dans mon quartier ou mon village
- Je connais les règles du Code de la route

Cycle 3

- Je sais marcher sur le trottoir non accompagné
- Je sais traverser à un carrefour
- Je sais organiser mon trajet
- Je sais utiliser un plan, une carte
- Je connais les règles du Code de la route

OBJECTIFS

Les enseignants de l'école et les parents ont constaté que le niveau de vigilance des enfants baissait progressivement lors de trajets familiaux dans leur environnement proche.

À partir d'un repérage sur plan des dangers rencontrés sur des itinéraires suivis quotidiennement, les élèves expérimentent, en situation, lors de leurs déplacements, les réponses proposées pour éviter de se mettre en danger.

Les enseignants veillent à ce que ces réponses soient consignées dans des documents aides-mémoire, pour réactiver régulièrement la conscience des dangers et la vigilance des élèves.

DÉROULEMENT

Un plan du village où figure un trajet à effectuer est distribué aux élèves.





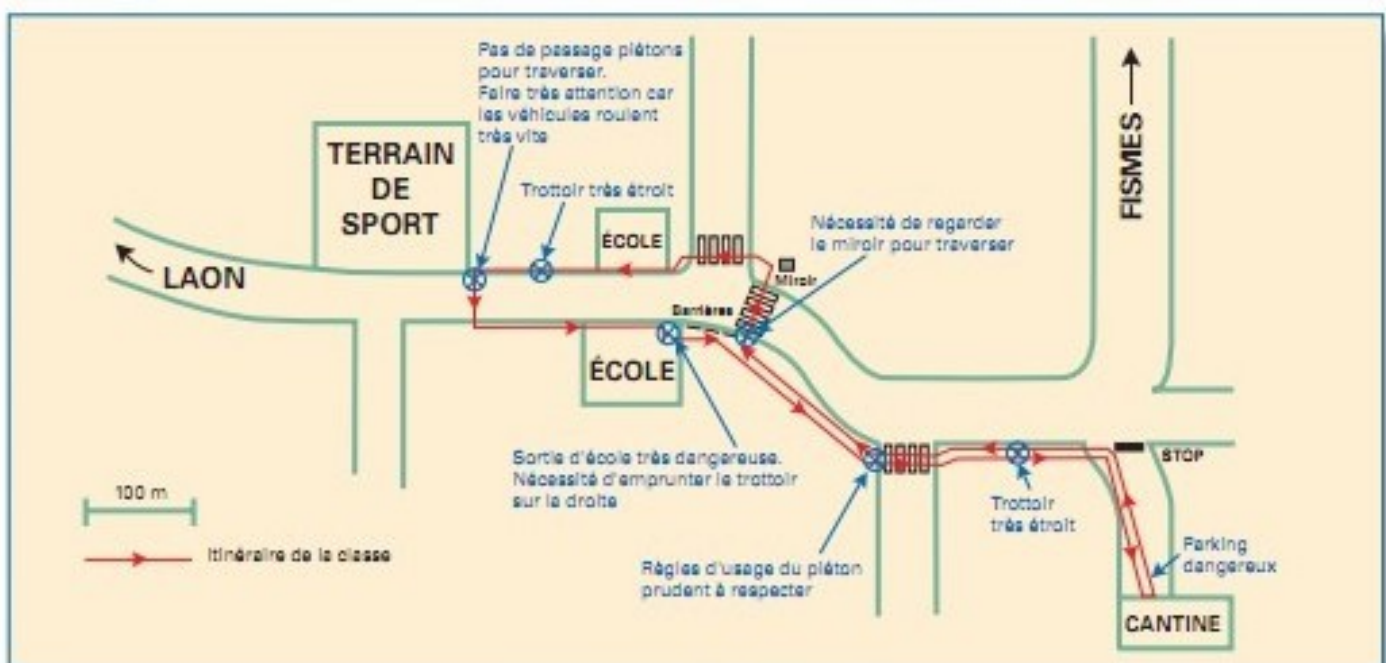
D'après un travail réalisé
dans l'école de Longueval,
classes de Corinne Lallier et Delphine Courcelles
ecole.longueval@ac-amiens.fr

Ceux-ci remarquent qu'il s'agit d'un trajet qui leur est familier.
Une observation sur le plan, puis en situation réelle, permet de répertorier les lieux où existent des dangers. On argumente ensuite sur la nature et l'origine de ces dangers, puis l'on tente d'apporter une solution adaptée au problème rencontré.
De retour en classe, les enfants répertorient sur leur plan les endroits dangereux et les solutions élaborées en commun. Ils constatent qu'un passage pour piétons avec une présignalisation serait particulièrement utile pour accéder au terrain de sport.
Ils s'interrogent sur la démarche à effectuer pour y parvenir.

PROLONGEMENTS

- Présentation du travail aux familles et débat.
- Élaboration du code du piéton de Longueval (évaluation).
- Création d'une piste par les élèves du cycle 3, dans l'enceinte de l'école.
- Inscription de cette action dans le cadre de la semaine de la sécurité sur la route.

Problèmes rencontrés	Réponses apportées
Pour se rendre à la salle polyvalente ou à la cantine	
À la sortie de l'école, virage particulièrement dangereux, sans visibilité.	Nécessité d'emprunter le trottoir par la droite, derrière les barrières.
Début du trajet le long de la route départementale, en rang par deux, sur le trottoir ; la poursuite du trajet s'effectue sur un trottoir au rétrécissement progressif : la marche par deux devient impossible.	L'endroit à partir duquel il convient de marcher en file indienne est repéré et noté.
Traverser vers le restaurant scolaire en empruntant le passage pour piétons.	Cette traversée ne présente pas de difficulté particulière si l'on respecte les règles d'usage connues et maîtrisées.
Traverser un parking non matérialisé devant la salle polyvalente.	Des véhicules peuvent venir de toutes les directions, il est nécessaire de redoubler d'attention.
Pour se rendre au terrain de sport et en revenir	
Les élèves doivent traverser la route départementale sur le passage pour piétons situé face à l'école. La visibilité à cet endroit est nulle.	Les enfants doivent utiliser le miroir situé en face pour traverser. Il est donc indispensable de regarder à droite puis en face pour franchir la chaussée.
La poursuite du trajet s'effectue deux par deux mais, à un moment, le rétrécissement du trottoir ne permet plus de marcher par deux.	On marche alors en file indienne et on note l'endroit à partir duquel il faut le faire.
Au retour, les élèves doivent traverser la route départementale où les véhicules roulent à vive allure alors qu'il n'y a pas de passage pour piétons.	On rappelle les points nécessaires à respecter pour réaliser une traversée prudente lorsqu'il n'y a pas de passage pour piétons.





Une action sécurité routière intégrée dans le projet d'école

Formulaire proposé, en 2003-2004, par l'inspection académique du Rhône aux écoles qui souhaitent intégrer un volet sécurité routière dans leur projet d'école

ACTION D'ÉDUCATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

ANNÉE SCOLAIRE

Circonscription de l'Éducation nationale 	Titre de l'action ➤																
Échelon concerné par l'action																	
Toute la circonscription ☐	Un groupe scolaire ☐																
Un réseau rural d'éducation (RRE) ☐	Une école maternelle ☐																
Un réseau d'éducation prioritaire (REP) ☐	Une école élémentaire ☐																
Un autre réseau pédagogique ☐	Une école primaire ☐																
Participants à l'action																	
Noms des écoles concernées par l'action : 																	
Nombre de classes concernées par cette action	Nombre d'élèves concernés par cette action																
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th style="width: 25%;">Cycle 1</th> <th style="width: 25%;">Cycle 2</th> <th style="width: 25%;">Cycle 3</th> <th style="width: 25%;">Total</th> </tr> <tr> <td style="height: 30px;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Total					<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th style="width: 25%;">Cycle 1</th> <th style="width: 25%;">Cycle 2</th> <th style="width: 25%;">Cycle 3</th> <th style="width: 25%;">Total</th> </tr> <tr> <td style="height: 30px;"></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Total				
Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Total														
Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Total														
Nom de l'école ou de la circonscription support de l'action																	
➤																	

Immatriculation :

0

6

9



LES CARACTÉRISTIQUES DE CES PROJETS

Objectifs essentiels

- Les actions ont pour objectif de développer l'éducation à la sécurité : avoir un comportement de citoyen responsable, être capable d'évaluer les risques et les dangers et d'avoir une attitude critique sur certains abus.

Elles doivent s'inscrire dans la mise en place de l'Attestation de Première Éducation à la Route (APER, BO n° 40 du 31 octobre 2002). L'APER est la première étape d'un continuum éducatif visant à changer les comportements sur la route par une éducation continue de la maternelle jusqu'au permis de conduire (APER à l'école primaire, ASSR premier niveau en 5e, ASSR deuxième niveau en 3e, permis de conduire probatoire).

- L'éducation à la route ne constitue pas un champ disciplinaire particulier mais fait l'objet d'un traitement spécifique du cycle 1 au cycle 3 à travers les différents domaines d'activité.
- Des compétences de divers domaines disciplinaires (français, mathématiques, EPS...) sont travaillées lors de la mise en place de projets ou de séquences pluridisciplinaires d'éducation à la sécurité routière.
- Les actions de sécurité routière sont élaborées selon la même démarche que tous les autres projets.

Modalités de financement spécifiques

- Outre le financement de l'Éducation nationale, un financement complémentaire peut être demandé à la préfecture dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR).
- D'autres aides peuvent être sollicitées : municipalités, associations sous forme de prêt de matériels (Prévention - MAIF, Prévention routière).
- Après avis de l'inspecteur de l'Éducation nationale, le projet sera transmis à l'Inspection Académique (bureau des projets) pour examen et

proposition de financement par le groupe départemental «Sécurité routière».

Documentation et informations

- Un centre de documentation est ouvert à la préfecture au pôle sécurité routière.
- Des valises pédagogiques concernant tous les cycles sont disponibles dans toutes les circonscriptions.
- Dans chaque circonscription, un correspondant pour l'éducation à la sécurité peut apporter une aide pour les projets.
- Une personne, chargée de Mission Sécurité Routière, peut aussi apporter des conseils.

Calendrier des opérations

Se reporter au calendrier des actions d'initiative départementale présenté dans le dossier explicatif sur l'utilisation des crédits pédagogiques.

LES FINANCEMENTS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- Ces crédits pédagogiques dont le rôle n'est pas de se substituer aux crédits de fonctionnement des écoles mais de faciliter une action pédagogique globale sont attribués sur projets.
- Cette aide ne peut en aucun cas permettre de financer l'installation ou la réfection de locaux, ni l'achat de matériels durables qui relève des communes.
- Cette aide ne peut pas être utilisée pour le financement de déplacements réguliers d'élèves ou de voyages.



- En cas de besoin, elle permet de rémunérer des interventions extérieures nécessaires au déroulement de l'action. Les intervenants extérieurs seront payés sur la présentation de factures délivrées, soit par les associations, soit par des professionnels habilités à le faire.

LA DÉMARCHE POUR L'ÉLABORATION DES ACTIONS

1. L'analyse de la situation initiale

L'élaboration du projet suppose que l'on ait déterminé une situation problème et donc des besoins qui justifient l'action.

2. Les objectifs prioritaires

Le choix de deux ou trois objectifs essentiels en fonction de compétences et de connaissances à faire acquérir.

3. L'évaluation

Les outils et les critères qui permettront d'évaluer les objectifs prioritaires définis.

4. Les modalités de mise en œuvre

- le contenu : ce que feront les élèves
- le déroulement : les étapes de l'action ;
- le rôle des membres de l'équipe pédagogique ;
- le rôle des partenaires éventuels ;
- les productions des élèves.

5. Un budget en équilibre

Fiche budgétaire de l'action

Dépenses		Recettes	
Achats et fournitures :		Trouvées au niveau de l'école :	
Vacations honoraires pour intervenants extérieurs :		Provenant d'autres organismes ou associations :	
Autres (préciser) :		Subvention demandée à la commune :	
		Subvention demandée à la préfecture (PDASR) :	
		Subvention demandée à l'Éducation nationale :	
Total		Total	

Validation de cette action

Avis de l'inspecteur de l'Éducation nationale	Avis du groupe départemental
Signature :	Signature :
Subvention proposée par l'EN : euros	Subvention proposée par la préfecture : euros
Présentation au conseil d'école du :	Présentation au conseil de réseau du :

Bilan financier de l'action

Si vous avez fait appel à des partenaires rémunérés dans le cadre de l'action :

Nombre d'intervenants concernés :

Nombre d'heures d'intervention :

Dépenses		Recettes	
		Au niveau de l'école :	
		Organismes ou associations :	
		Subvention de la commune :	
		Subventions partenaires financiers :	
		Subvention Éducation nationale :	
Total		Total	

Le total des recettes doit être équivalent au montant des dépenses.

Bilan pédagogique de l'action

Durée des activités : ☐ Année ☐ Trimestre ☐ Mois ☐ Moins

Quels sont les effets sur les élèves ?

Quels ont été les points positifs ou les difficultés essentielles rencontrés ?

Y-a-t-il eu une production ? Si oui : ☐ Montage audio-visuel ☐ Journal ☐ Spectacle ☐ Exposition

☐ Autres, préciser :

Ce bilan sera établi après la mise en œuvre de l'action et envoyé à l'inspecteur de l'Éducation nationale. Un double doit être conservé par l'école support de l'action.

SIGNALISATION ROUTIÈRE

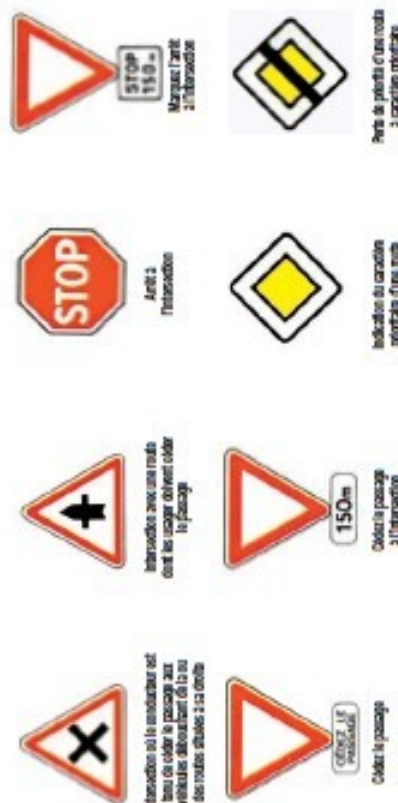
SIGNALISATION DE DANGER



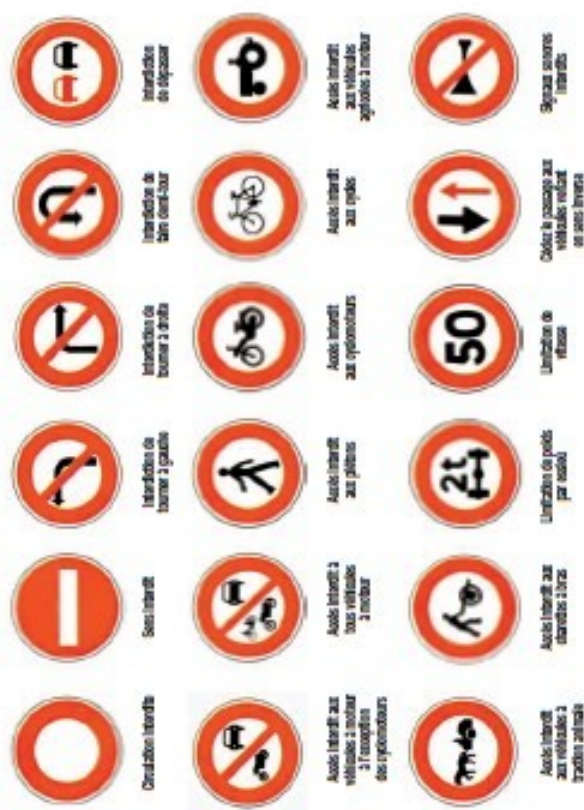
SIGNALISATION D'OBLIGATION



SIGNALISATION D'INTERSECTION ET DE PRIORITÉ



SIGNALISATION D'INTERDICTION



SIGNALISATION DE FIN D'OBLIGATION



Fin de voie réservée aux véhicules de transport en commun

Fin de priorité aux bus et cyclistes

Fin de priorité aux piétons

Fin de priorité aux véhicules obligatoires pour piétons

Fin de priorité aux véhicules obligatoires pour piétons

SIGNALISATION DE FIN D'INTERDICTION



Fin de toutes les interdictions

Fin de limitation de vitesse

Fin d'interdiction de dépasser

Fin d'interdiction de dépasser pour les poids lourds

Fin d'interdiction de l'usage de véhicules sonores

SIGNALISATION LUMINEUSE

SIGNAUX LUMINEUX DE CIRCULATION



à 3 feux (rouge, jaune, vert)

à 2 feux (rouge, vert) avec une flèche verte

à 2 feux (rouge, vert) avec une flèche rouge

FEUX D'EXPLOITATION PAR VOIE



Croix rouge

Flèche verte

SIGNALISATION DE STATIONNEMENT

SIGNALISATION DE STATIONNEMENT INTERDIT OU RÉGLEMENTÉ



Stationnement interdit

Stationnement autorisé à alternance semi-heures

Arrêt interdit

SIGNALISATION D'ENTRÉE ET DE SORTIE DE ZONE



Entrée de zone à stationnement interdit

Sortie de zone à stationnement interdit

SIGNALISATION D'INDICATION



Arrêt de tramway

Arrêt de autobus

Arrêt de autobus

Arrêt de autobus

Arrêt de autobus

Arrêt de autobus

Arrêt de autobus

Arrêt de autobus

Arrêt de autobus

Arrêt de autobus

Arrêt de autobus

Arrêt de autobus

Arrêt de autobus

Arrêt de autobus

Arrêt de autobus

Arrêt de autobus



Camping pour tentes

Camping pour caravanes

Camping pour caravanes

Camping pour caravanes

Camping pour caravanes

Camping pour caravanes

Camping pour caravanes

Camping pour caravanes

Camping pour caravanes

Camping pour caravanes

Camping pour caravanes

Camping pour caravanes

Camping pour caravanes

Camping pour caravanes

Camping pour caravanes

Camping pour caravanes